

*Document de travail provisoire*



# **PARC NATUREL REGIONAL CAUSSES DU QUERCY**

## **AVANT-PROJET RAPPORT DE CHARTE (ORIENTATIONS ET MESURES)**

**DOCUMENT DE TRAVAIL  
(VERSION 15 JANVIER)**

## **Sommaire de l'ossature :**

### **Première partie : les fondements de la nouvelle charte**

S'INSCRIRE DANS LES MISSIONS ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

PRENDRE APPUI SUR UN TERRITOIRE TRÈS SPÉCIFIQUE, DE GRANDE QUALITÉ ET AU PÉRIMÈTRE AJUSTÉ SUR DES CRITÈRES DE COHÉRENCE

ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE LA NOUVELLE CHARTE AVEC UNE DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE.

CONCEVOIR LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE LA CHARTE DE MANIÈRE À FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS L'ACTION :

DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE GLOBALE ET TERRITORIALISÉE :

### **Deuxième partie : Le projet du territoire**

« Pour un développement harmonieux, responsable et durable des Causses du Quercy »

### **Troisième partie : les conditions et moyens de mise en œuvre de la charte**

PRINCIPES DE GOUVERNANCE du TERRITOIRE et du SYNDICAT MIXTE

LES DEMARCHES D'OBSERVATION, D'ÉVALUATION et d'adaptation

L'ORGANISATION DU FONCTIONNEMENT INTERNE

LE SIÈGE et les MAISONS ou RELAIS DU PARC

L'INFORMATION et la COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE du PARC

LA MARQUE PARC

**Glossaire** des sigles et termes techniques

**INDEX** par mots clés

### **Avertissement :**

Le projet de territoire développé dans la deuxième partie du Rapport de la Charte est construit autour de **3 AXES**, qui traitent respectivement des grandes vocations du territoire en matière de préservation, de développement et d'accueil.

Chacun des axes est structuré en **Orientations** (ou objectifs stratégiques) qui répondent aux enjeux identifiés par le diagnostic territorial, après croisement avec les enseignements du bilan de la mise en œuvre de la Charte initiale, ainsi qu'avec les attentes exprimées par les acteurs locaux lors des phases de concertation. Les orientations indiquent les axes de travail qui sont privilégiés au cours de la mise en œuvre de la nouvelle Charte.

Ces orientations se déclinent en **Mesures** (ou objectifs opérationnels), qui précisent les opérations à mener et les résultats attendus.

Les mesures feront l'objet d'engagements respectifs de l'Etat et des collectivités adhérentes (Région, Département, Communes et Communautés de communes), au titre de leurs compétences propres, précisant la répartition des rôles dans la mise en œuvre des mesures.

# Le projet du territoire

## **Axe 1. METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION ÉCONOME DES RESSOURCES ET GARANTE DE LA QUALITÉ DES PATRIMOINES** \_\_\_\_\_ 5

<b>Orientation 1.1. Préserver la ressource souterraine essentielle pour l'alimentation en eau potable du département et veiller à la qualité des rivières</b>	<b>5</b>
Mesure 1.1.1. Mettre en œuvre une démarche coordonnée et solidaire à l'échelle des 3 causses de Gramat, de St Chels et de Limogne	6
Mesure 1.1.2. Poursuivre la résorption des pollutions et promouvoir les usages économes de l'eau sur le territoire	7
Mesure 1.1.3. Enrichir la connaissance de la ressource en eau et du karst des Causses du Quercy	8
<b>Orientation 1.2. Se mobiliser en faveur de la biodiversité du territoire</b>	<b>9</b>
Mesure 1.2.1. Protéger et gérer les sites naturels majeurs des Causses du Quercy	10
Mesure 1.2.2. Préserver de grands ensembles de pelouses sèches par la conduite d'actions de gestion conservatoire	11
Mesure 1.2.3. Chercher l'excellence de la gestion des espaces naturels sur tout le territoire	11
Mesure 1.2.4. Développer la fonction d'observation des écosystèmes	13
<b>Orientation 1.3. -Conduire une gestion économe et paysagère de l'espace</b>	<b>14</b>
Mesure 1.3.1. Se doter de principes d'orientation générale pour concevoir l'urbanisation dans les Causses du Quercy	15
Mesure 1.3.2. Transcrire les orientations de la Charte dans les documents d'urbanisme et les traduire dans les opérations d'aménagement	16
Mesure 1.3.3. Poursuivre les actions de sauvegarde et de mise en valeur des patrimoines	18
<b>Orientation 1.4. Améliorer l'autonomie énergétique du territoire au bénéfice du climat</b>	<b>19</b>
Mesure 1.4.1. Se doter d'une politique climat territoriale concertée	20
Mesure 1.4.2. Devenir exemplaire dans les économies d'énergie	21
Mesure 1.4.3. S'engager dans la production d'énergies locales et renouvelables	23

## **Axe 2. INNOVER POUR DEVELOPPER L'ACTIVITE ET L'EMPLOI** \_\_\_\_\_ 24

<b>Orientation 2.1. Redynamiser les activités économiques sur le territoire</b>	<b>24</b>
Mesure 2.1.1. Accueillir de nouveaux actifs et accompagner les porteurs de projets ruraux (agricoles, touristiques, artisanaux...)	25
Mesure 2.1.2. Développer les équipements et infrastructures économiques du territoire	27
Mesure 2.1.3. Favoriser l'innovation et la valorisation des ressources locales	28
Mesure 2.1.4. Revitaliser le tissu commercial des centres bourg et moderniser l'hôtellerie-restauration rurale	30
<b>Orientation 2.2. Développer l'agriculture et valoriser la forêt comme fondements de la vie économique et sociale et de l'entretien de l'espace</b>	<b>31</b>
Mesure 2.2.1. Favoriser la mobilisation foncière pour préserver la vocation agricole de l'espace	32
Mesure 2.2.2. Améliorer la valeur ajoutée des produits agricoles	34
Mesure 2.2.3. Promouvoir le sylvopastoralisme	36
Mesure 2.2.4. Valoriser davantage, pour mieux gérer et préserver les espaces boisés	37
<b>Orientation 2.3. Développer le tourisme au bénéfice de la vie locale</b>	<b>39</b>
Mesure 2.3.1. Positionner « le Parc » comme destination touristique exprimant l'alliance du karst et de l'eau	40
Mesure 2.3.2. Améliorer la qualité et adapter les équipements et les activités touristiques aux exigences de développement durable	41
Mesure 2.3.3. Assurer un développement coordonné et raisonné des activités de pleine nature sur le territoire	42
<b>Orientation 2.4. Maîtriser les impacts des activités économiques et humaines</b>	<b>43</b>
Mesure 2.4.1. Accompagner les entreprises vers une haute performance environnementale	43
Mesure 2.4.2. Encadrer les activités économiques et humaines à fort impact	44

Mesure 2.4.3. Limiter la production et améliorer le traitement des déchets \_\_\_\_\_ 45

**Orientation 2.5. Promouvoir le territoire et ses activités \_\_\_\_\_ 46**

Mesure 2.5.1. Doter le territoire d'une politique d'information et de signalétique sur les activités et le patrimoine \_\_\_\_\_ 46

Mesure 2.5.2. Conduire une stratégie coordonnée de valorisation d'image et de promotion des Causses du Quercy \_\_\_\_\_ 47

**Axe 3. FAIRE DES CAUSSES DU QUERCY UN TERRITOIRE ACCUEILLANT, SOLIDAIRE ET OUVERT \_\_\_\_\_ 49**

**Orientation 3.1. Développer une offre d'habitat de qualité et un cadre de vie attachant \_\_\_\_\_ 49**

Mesure 3.1.1. Améliorer la qualité du bâti ancien, notamment pour produire du logement locatif \_\_\_\_\_ 49

Mesure 3.1.2. Promouvoir un habitat neuf, moderne et intégré dans le paysage \_\_\_\_\_ 50

Mesure 3.1.3. Favoriser un développement de nos villages adapté au contexte local rural \_\_\_\_\_ 51

**Orientation 3.2. Favoriser l'accès de tous aux équipements et aux services \_\_\_\_\_ 52**

Mesure 3.2.1. Améliorer la qualité de nos équipements et services à la personne \_\_\_\_\_ 53

Mesure 3.2.2. Engager une réflexion sur la mobilité en zone rurale et renforcer l'offre de transport \_\_\_\_\_ 54

Mesure 3.2.3. Adapter aux conditions actuelles les équipements et services au public et les rendre accessible à tous \_\_\_\_\_ 54

**Orientation 3.3. Faire de l'action culturelle la base d'une vie commune conviviale \_\_\_\_\_ 56**

Mesure 3.3.1. Consolider les politiques et les acteurs artistiques et culturels du territoire \_\_\_\_\_ 56

Mesure 3.3.2. Développer une offre artistique et culturelle permanente \_\_\_\_\_ 57

**Orientation 3.4. Renforcer le sentiment d'appartenance aux Causses du Quercy \_\_\_\_\_ 59**

Mesure 3.4.1. Transmettre notre héritage culturel et la mémoire du territoire \_\_\_\_\_ 60

Mesure 3.4.2. Agir pour l'éducation à l'environnement et au développement durable \_\_\_\_\_ 60

Mesure 3.4.3. Impliquer les habitants dans le développement des Causses du Quercy \_\_\_\_\_ 61

**Orientation 3.5. Conforter les coopérations et solidarités avec des partenaires et des territoires extérieurs \_\_\_\_\_ 63**

Mesure 3.5.1. Développer les coopérations avec les villes et agglomérations \_\_\_\_\_ 63

Mesure 3.5.2. S'appuyer pleinement sur les réseaux des Parcs et des territoires ruraux pour valoriser les Causses du Quercy et ses expériences \_\_\_\_\_ 64

Mesure 3.5.3. Mobiliser les organismes de recherche et d'enseignement \_\_\_\_\_ 65

# Deuxième partie : Le projet de territoire

« Pour un développement harmonieux, responsable et durable  
des Causses du Quercy »

## **Axe 1. METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION ÉCONOME DES RESSOURCES ET GARANTE DE LA QUALITÉ DES PATRIMOINES**

### **Orientation 1.1. Préserver la ressource souterraine essentielle pour l'alimentation en eau potable du département et veiller à la qualité des rivières**

Le Causse est le principal réservoir d'eau du Lot. Les captages d'eau potable situés sur le Parc desservent actuellement 57% des foyers du département, dont la ville de Cahors. Dans le contexte de changement climatique, cette ressource souterraine devient hautement stratégique, en raison de ses capacités et de sa qualité.

La géologie karstique a dessiné un labyrinthe de galeries, de rivières et de canaux souterrains communiquant de façon variable selon les périodes et les niveaux d'eau. La connaissance actuelle de ce réseau n'est pas encore suffisante pour déterminer l'ensemble des liens avec les sources de pollutions. Le Parc a cependant vocation à maîtriser les risques pollution associés aux activités locales sur tout son territoire.

La configuration hydrologique des Causses du Quercy rend la qualité de la ressource souterraine dépendante des apports extérieurs en amont (Ségala), ce qui nécessite une organisation territoriale de la gestion de l'eau dépassant le périmètre du Parc.

Les vallées, sensibles aux risques d'inondations, font l'objet de conflits d'usage. Leurs rivières (Lot, Célé, Vers et Rauze, Ouyse et Dordogne, ...) constituent l'ossature de la trame bleue en permettant la circulation de nombreuses espèces sur un axe Est-Ouest.

Malgré une nette amélioration de la qualité bactériologique au cours des dernières années, des préoccupations subsistent sur les points de baignade. Leur résolution conditionne l'attractivité touristique du territoire. La mise en œuvre de la première Charte a constitué une première étape dans la connaissance des eaux souterraines. Le SM du Parc et ses partenaires ont engagé un programme de restauration des rivières, notamment dans le cadre du SAGE Célé. L'ensemble des Causses du Quercy est désormais doté de services d'assainissement non-collectif (SPANC). Enfin le principe d'une gestion concertée de la ressource souterraine intégrant la dimension karstique des Causses du Quercy est aujourd'hui admis. La concertation avec les partenaires et la population a confirmé une vive sensibilité à la qualité et aux usages de la ressource en eau, ainsi qu'à la sauvegarde des divers patrimoines associés.

Les enjeux principaux pour la nouvelle Charte consistent d'une part à garantir la préservation de la qualité des eaux souterraines, par la maîtrise des pollutions diffuses et l'organisation des services d'assainissement, d'autre part à maintenir ou restaurer les continuités écologiques, par un entretien des rivières et une vigilance à la préservation de la trame bleue.

#### **La stratégie du Parc sur le volet Eau se décline ainsi en 3 mesures :**

Mesure 1.1.1. Mettre en œuvre une démarche coordonnée et solidaire à l'échelle des 3 causses de Gramat, de St Chels et de Limogne

Mesure 1.1.2. Poursuivre la résorption des pollutions et promouvoir les usages économes de l'eau

Mesure 1.1.3. Mieux connaître l'eau et le karst des Causses du Quercy [MF1]

## **Mesure 1.1.1. Mettre en œuvre une démarche coordonnée et solidaire à l'échelle des 3 causses de Gramat, de St Chels et de Limogne**

### **CONTEXTE**

L'abondance des eaux souterraines du Causse fait aujourd'hui du Parc un réservoir stratégique, bien au-delà des besoins de son territoire. Les outils développés (SAGE Célé et futur SAGE Dordogne) concernent une partie seulement du territoire et des enjeux du Parc. C'est pourquoi une démarche de gestion concertée de la ressource en eau souterraine s'impose sur l'ensemble du Parc, intégrant le bassin d'alimentation du réseau karstique. Cette préservation des aquifères karstiques doit aller de pair avec une valorisation touristique du patrimoine géologique et du karst (voir 2.3.1). La qualité de l'eau des rivières est qualifiée d'assez bonne et connaît une amélioration. Les rivières restent pourtant sensibles aux risques d'eutrophisation, en raison de problèmes de débits d'étiage à l'amont, aggravés par les prélèvements pour l'irrigation, mais aussi du fait des impacts d'effluents domestiques et professionnels. La restauration et la gestion des berges ne sont assurées que pour l'axe « Célé ». Les actions de gestion de rivières entreprises jusqu'ici se focalisent sur les enjeux d'usage, au risque de négliger des enjeux forts sur la biodiversité (ex : Sagne, Vers, Rauze etc.).

### **DESCRIPTION**

- **Créer une structure de concertation associant les territoires amont (Ségala-Limargue au Nord-Est , Terrefort au Sud -Est) et les collectivités distributrices d'eau potable**
- **Assurer le lien entre les démarches par bassin versant (projet Sage Dordogne, Sage Célé, Entente Lot, contrat de rivière Céou...) pour les mettre en cohérence à l'échelle du massif karstique des causses du Quercy**
- **Elaborer un plan stratégique « eaux souterraines des Causses du Quercy » pour définir les objectifs à atteindre et les mesures à prendre**
- **Elaborer un plan stratégique « trame bleue des Causses du Quercy » pour définir les objectifs à atteindre et les mesures à prendre**

## Mesure 1.1.2. Poursuivre la résorption des pollutions et promouvoir les usages économes de l'eau sur le territoire

### CONTEXTE

Plus de la moitié du Parc se situe sur un bassin d'alimentation identifié de captages d'eau potable, ce qui situe l'importance de la mise en place des mesures réglementaires de protection des captages, rendues complexes en raison de l'origine karstique.

Parallèlement, compte tenu de la vulnérabilité de la ressource d'eau souterraine aux pollutions diffuses ou accidentelles, mais également de la sensibilité des eaux de rivière aux problèmes bactériologiques, l'amélioration des systèmes de traitement des rejets doit être poursuivie.

Le SM du Parc a joué à cet égard un rôle déterminant dans la bonne couverture du territoire par les services d'assainissement non collectif, qui couvrent actuellement 65% de l'habitat. Cette action expérimentale du Parc a vocation à être reprise par les collectivités locales.

La réduction des moyens d'assistance technique de l'Etat accroît le besoin d'accompagnement des collectivités afin qu'elles puissent faire face à leurs obligations de protection des captages, de mise à niveau des installations de traitement des eaux et des effluents.

### DESCRIPTION

#### ➤ Prévenir les pollutions accidentelles et traiter sur la durée de la charte l'ensemble des pollutions concentrées et diffuses

- Poursuivre la mise en œuvre sur tout le territoire d'une politique cohérente en matière d'assainissement :
  - o Accompagner les collectivités locales vers une organisation des SPANC à l'échelle territoriale pertinente pour la qualité et la viabilité du service.
  - o Assurer une coordination garante du maintien de la qualité de service sur l'ensemble du territoire.
  - o Accompagner les structures intercommunales sur le plan de l'innovation technique en matière d'assainissement non collectif.
  - o Soutenir les projets de mise à niveau des installations d'assainissement collectif sur les zones d'habitat dense. ©
- Appuyer les collectivités dans l'amélioration de la qualité des sites et des eaux de baignade. ©
- Développer la protection réglementaire des captages d'alimentation en eau potable
- Maîtriser les risques de pollutions diffuses ou de pollutions accidentelles des activités professionnelles (voir 2.4.2) et notamment de l'élevage (voir 2.2.2).

#### ➤ Réduire les consommations par une gestion exemplaire des usages de l'eau

- Mettre à niveau des réseaux de desserte en eau potable (Syndicats AEP)
- Expérimenter et vulgariser des pratiques économes en eau pour l'agriculture (voir 2.2.2) : maîtrise et alternatives à l'irrigation (types de cultures, haies, BRF, ...)
- Gérer la compatibilité entre l'irrigation et les débits d'étiages (Plan Gestion des Etiages, SAGE ou contrat de bassin).
- Développer les systèmes de récupération des eaux pluviales (propriétaires privés, collectivités, professionnels : voir 3.1.1).

#### ➤ Mettre en place les mesures de restauration et de gestion nécessaires à la continuité de la trame bleue (voir 1.2.1)

- Prendre en compte l'entretien des points d'eau et des ruisseaux à fort enjeu sur le plan de la biodiversité (ex : Lantouy, Sagnes, Ouyse, Limargue, lacs et points d'eau du causse, etc.) ©

### **Mesure 1.1.3. Enrichir la connaissance de la ressource en eau et du karst des Causses du Quercy**

#### **CONTEXTE**

La ressource souterraine est vulnérable aux pollutions de surface, en raison de la nature karstique. A contrario, les eaux de surfaces sont rares, en dehors des rivières et de micro zones humides typiques du territoire.

Les connaissances actuelles du fonctionnement des circulations souterraines restent très partielles et ne permettent pas d'évaluer les impacts potentiels de projets d'urbanisation, de carrières, de plans d'épandage, ou de forages. Si un suivi des eaux de surface et souterraines a été mis en place depuis 2000 par divers intervenants (CG, DDEA, BRGM, DDASS, PNR, collectivités distributrices d'eau et leurs fermiers), il n'existe aucune coordination autorisant la valorisation de ces données, qui ne sont pas capitalisées à l'échelle du parc.

C'est pourquoi le Parc doit organiser une coordination de l'observation sur les débits, la qualité des eaux et l'évolution des milieux, afin de pouvoir exercer efficacement sa mission de préservation d'une ressource d'avenir.

#### **DESCRIPTION**


##### **➤ Mettre en place un observatoire des cours d'eau et des eaux souterraines**

- Développer des partenariats avec les organismes en charge du suivi des débits et de la qualité pour centraliser les données à l'échelle du parc, intégrant les apports des rivières qui alimentent la ressource en eau du territoire.
- Rassembler les connaissances liées au karst : igues, rivières souterraines, modelés de surface, milieux souterrains, avec constitution d'une base de données.
- Mettre en place une veille adaptée aux enjeux propres à chaque cours d'eau (biodiversité, crues, qualité, activités de loisirs, etc.).
- Compléter la connaissance sur certains groupes d'espèces : microfaune aquatique notamment, et sur certaines espèces emblématiques (rares, endémiques).
- Identifier les différents points d'eau et les freins à la circulation des espèces aquatiques sur les cours d'eau contribuant à la trame bleue (voir 1.2.1) et mesurer les changements climatiques (Voir 1.4.1).

## Orientation 1.2. Se mobiliser en faveur de la biodiversité du territoire

Le patrimoine naturel des Causses du Quercy, riche et diversifié, est plutôt préservé. Cependant, les pelouses sèches et les landes, habitats naturels d'intérêt patrimonial majeur emblématiques des Causses du Quercy, connaissent une forte régression. Cela s'explique notamment par la réduction des surfaces pâturées, qui a laissé place à une progression des boisements, mais également dans une moindre mesure par une remise en culture qui concerne 10% de leur surface. La prolongation de la tendance actuelle aurait pour effet de fragmenter ces milieux qui perdraient leurs potentialités d'accueil d'espèces inféodées. L'objectif de la nouvelle Charte est donc de maintenir 75% des surfaces de pelouses sèches et de landes, en veillant à la qualité des continuités écologiques entre les sites. Les milieux aquatiques (points d'eau, zones humides, cours d'eau) représentent également un enjeu important, de même niveau que les milieux prairiaux. Viennent ensuite les éléments plus ponctuels, tels que les vieilles formations boisées, les grottes et milieux souterrains, les milieux rocheux.

La mise en œuvre de la première charte a donné lieu à un travail important sur la connaissance, la gestion et la protection, portant sur le quart du territoire (SIEE et ZIEM), avec un investissement particulier du Parc dans la mise en œuvre du réseau Natura 2000. Conformément aux attentes de l'État, le Parc doit poursuivre les efforts en matière de connaissance, intensifier son action de relais des politiques de préservation nationales, en travaillant davantage sur l'approche fonctionnelle des espaces et sur la préservation de la nature ordinaire, notamment par l'identification des corridors écologiques.

La stratégie du Parc en matière de préservation de la biodiversité s'inscrit dans la stratégie de la Fédération des Parcs naturels régionaux et ses 10 engagements en faveur de la biodiversité, tout en cherchant à répondre aux mieux aux attentes et enjeux du territoire. Elle vise à **renforcer les actions sur les cœurs de biodiversité du territoire, composés des Zones d'intérêt écologique majeur (ZIEM) et des Sites d'intérêt écologique exceptionnel (SIEE)**, qui concernent tous les enjeux de conservation . Elle consiste par ailleurs à **identifier, protéger, voire restaurer, les continuités écologiques entre ces cœurs de biodiversité** du territoire. Cette stratégie « corridors » rejoint la mise en place sur le territoire des « Trames verte et bleue » définies au niveau national. Les « pelouses sèches et landes » constituent la composante principale des espaces ouverts de la trame verte, et jouent parfois un rôle de corridors avec les zones rupestres contiguës. Les « milieux aquatiques et zones humides » définissent l'ossature de la trame bleue (voir 1.1.1). La préservation des pelouses sèches et des landes, hors des milieux les plus remarquables, qui représentent 10% de la surface actuelle, passe par une politique offensive de maintien et de développement sur l'ensemble du parc des activités agropastorales-gestionnaires de l'espace, seules à même de répondre à l'objectif de conservation des grands ensembles de pelouses sèches et de landes (voir 2.1.1).

Le maintien du niveau de la biodiversité se joue aussi sur la préservation de la nature du quotidien. Les milieux boisés, globalement en expansion sur le parc, appellent ainsi une gestion favorable à une plus grande biodiversité (îlots de vieillissement, taillis sous futaie, futaie jardinée, peuplements de maturité hétérogène (voir 2.1.4)). La biodiversité des espaces cultivés peut être mise en danger par une intensification des pratiques et une diminution des surfaces cultivées. Une attention particulière doit être portée à la préservation du maillage bocager, menacé par les restructurations d'exploitations et du parcellaire agricole. L'exploitation des haies à des fins de valorisation énergétique ou de production de bois raméal fragmenté (BRF), doit rester compatible avec l'objectif de conservation de la biodiversité.

Le renforcement et le suivi des connaissances viendront conforter la stratégie de préservation du patrimoine naturel en ciblant prioritairement certains groupes d'espèces ou certains secteurs particuliers du territoire. Il s'agit par ailleurs de suivre l'évolution des milieux naturels pour mieux comprendre les effets des changements climatiques et les capacités d'adaptation.

### La stratégie du Parc en matière de préservation de la biodiversité se décline en 4 mesures:

Mesure 1.2.1. Protéger et gérer les espaces naturels majeurs des Causses du Quercy

Mesure 1.2.2. Préserver de grands ensembles de pelouses sèches par la conduite d'actions de gestion conservatoire

Mesure 1.2.3. Chercher l'excellence de la gestion des espaces naturels sur tout le territoire

## **Mesure 1.2.1. Protéger et gérer les sites naturels majeurs des Causses du Quercy**

### **CONTEXTE**

La modernisation de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de Midi-Pyrénées permet au Parc de disposer d'une base actualisée des zones sur lesquelles un fort enjeu « patrimoine naturel » est identifié.

Les nouvelles ZNIEFF de type I sont identifiées par le Parc comme Sites Naturels Majeurs. Certains sont inclus dans des dispositifs contractuels ou réglementaires de préservation des richesses naturelles : sites Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, Réserves Naturelles Régionales, Arrêtés de Protection de Biotope. Sur les Sites d'Intérêt Ecologique Majeurs (SIEM) identifiés par la première Charte, le Parc a élaboré les documents d'objectifs de sept sites Natura 2000, accompagné la réalisation des documents d'objectifs des six autres sites Natura 2000 de son territoire, réalisé des études sur trois sites en Réserve naturelle régionale (ou projet de RNR), et collaboré à la gestion des 2 ENS.

L'enjeu est de pérenniser, voire renforcer les actions de préservation menées au sein des SIEM faisant déjà l'objet d'une protection contractuelle ou réglementaire et mettre en place des actions de protection sur les autres sites naturels majeurs du Parc. Les différents modes de gestion mis en œuvre dans le cadre de cette mesure seront valorisés par des actions de sensibilisation du public (voir 3.4.2).

### **DESCRIPTION**

- **Caractériser les nouveaux sites naturels majeurs**
  - Identifier les éléments majeurs à préserver (faune/flore/habitats naturels) sur les nouveaux sites naturels majeurs en prenant en compte les Listes Faune/Flore/Habitats naturels d'intérêt patrimonial du Parc naturel régional des Causses du Quercy et l'importance du site pour la préservation globale
- **Préserver l'intégrité des sites naturels majeurs**
  - Restreindre la circulation des véhicules à moteur à des fins sportives ou de loisirs (voir 2.3.3)
  - Mettre en oeuvre le schéma départemental des carrières (voir 2.4.3)
  - Garantir l'inconstructibilité et l'obligation d'études d'impacts liés aux modifications de la gestion et des usages du sol (voir 1.3.1., 1.3.2. et 3.1.3.)
- **Mettre en place une gestion et un suivi adaptés aux enjeux de chaque site**
  - Animer les politiques de conservation préexistantes (Natura 2000, ENS, APB, RNR) liées à des zonages bien délimités (existants, à développer ou à renforcer sur le territoire) ;
  - Expérimenter des politiques avant de les mettre en oeuvre sur l'ensemble du territoire du Parc (Charte du développement raisonné de l'escalade, Mesures agro-environnementales) ;
  - Développer des programmes nationaux ou européens de gestion conservatoire (Plan national de conservation des messicoles, d'espèces animales ou végétales particulière...) ;
  - Réaliser avec les communes des actions ponctuelles d'acquisition foncière.

## Mesure 1.2.2. Préserver de grands ensembles de pelouses sèches par la conduite d'actions de gestion conservatoire

### CONTEXTE

Les pelouses sèches et les landes calcicoles constituent l'un des éléments identitaires les plus forts du territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy. La perte, en trente ans, de 40% de leur surface, surtout en raison de la déprise agropastorale, mais aussi par remise en culture, met aujourd'hui en danger un pan entier de la biodiversité du Quercy. Il est donc primordial de maintenir, voire de restaurer, ces milieux naturels riches de très nombreuses espèces à très fort intérêt patrimonial. Les surfaces actuelles de pelouses sèches et de landes sont estimées à 25 000 ha, soit 15 % environ de la surface totale du territoire.

Leur préservation constitue l'axe principal de la mise en œuvre de la trame verte sur le territoire du Parc. En effet, la majorité des autres grands types de milieux naturels ne nécessite pas, à l'heure actuelle, l'établissement de corridors biologiques.

S'il est nécessaire de poursuivre et renforcer les actions de gestion conservatoire entreprises au cours de la première charte dans les zones à forts enjeux patrimoniaux, il convient également de développer ces actions au-delà de ces zones en travaillant sur les continuités écologiques.

### DESCRIPTION

- Mettre en place la trame verte sur la base d'une cartographie précise de l'occupation du sol sur l'ensemble du territoire, pour l'identification des corridors forestiers et corridors de milieux ouverts, dont l'intégrité sera à prendre en compte dans les documents d'urbanisme (voir 1.2.2, 1.3.1 et 1.3.2).
- Mettre en place une politique de gestion conservatoire des milieux agropastoraux et des corridors écologiques identifiés entre zones naturelles à fort enjeu (sites naturels majeurs ayant une forte composante « pelouses sèches et landes »), par des actions de gestion ciblées sur les espaces stratégiques.
- Renforcer les actions de soutien à la gestion agroenvironnementale de ces milieux.
- Soutenir des actions ponctuelles de réouverture des surfaces embroussaillées.
- Accompagner des acteurs locaux dans la conduite d'actions ponctuelles d'acquisition foncières.
- Sensibiliser les différents acteurs du territoire à l'importance du maintien de la biodiversité liée aux milieux ouverts et à l'implication humaine nécessaire (voir 3.4.2.)
- Renforcer les filières agropastorales utilisatrices de ces milieux, notamment par une revalorisation de l'élevage ovin (voir 2.1.1.).

**dans la gestion du patrimoine biologique****CONTEXTE**

La mise en œuvre de la première Charte du Parc s'est focalisée sur les espèces d'intérêt patrimonial et sur les milieux naturels remarquables, qui demeurent la préoccupation première. Mais la nouvelle Charte entend accorder une plus grande importance aux espaces de nature quotidienne, qui sont également le support de circulation d'espèces d'intérêt patrimonial. Les mares, les cloups, les friches, les murets de pierres sèches, les bosquets, les jardins, les haies arbustives ou le maillage bocager arboré sont autant d'éléments intéressants de la trame des corridors écologiques, dont les fonctions restent toutefois largement méconnues. La nature quotidienne fournit des indicateurs de l'état général de la biodiversité du territoire. Elle mérite aussi d'être considérée sous l'angle du paysage, car elle est une composante essentielle du cadre de vie des habitants qu'il convient de mieux associer en tant qu'acteurs de la préservation de la biodiversité.

Le Parc naturel régional n'exerce aucun pouvoir réglementaire sur l'organisation et l'exercice des activités cynégétiques et de la pêche, qui relèvent de la responsabilité des associations, de leurs fédérations et des propriétaires, dans le cadre des lois et réglementations en vigueur. Mais les associations de chasse et de pêche représentent aux yeux du Parc des partenaires privilégiés pour le suivi des espèces et la gestion de leurs habitats.

Enfin, les collectivités ont une responsabilité au regard du maintien de la biodiversité, par leur gestion des infrastructures linéaires ou des espaces verts et leur contribution à la lutte contre les espèces invasives.

**DESCRIPTION**

- Identifier les éléments du patrimoine arboré à conserver pour leur fonction écologique et leur valeur paysagère (arbres isolés remarquables, haies, trame bocagère...)[MF2], en particulier sur le secteur bocager du Limargue ®.
- Développer une gestion différenciée des abords de voiries (strate herbacée, arbustive et arborée) et des espaces publics urbains par le conseil aux collectivités (raisonnement du désherbage, fleurissement avec des espèces ornementales locales et/ou rustiques...)[MF3]
- Développer le partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs du Lot et les ACCA pour un suivi des effets de la gestion conservatoire des habitats sur les populations de la faune sauvage (voir 1.2.4.), pour améliorer la cohabitation avec les usagers de la nature en période de chasse (guide de bonnes pratiques, signalétique et sécurité), pour des actions de restauration de milieux (mares, points d'eau, cloups) et de valorisation pédagogique.
- Résorber les points de rupture des couloirs de circulation des mammifères en apportant aux gestionnaires des ouvrages routiers et hydrauliques une expertise scientifique.
- Relayer sur le territoire l'action du Conseil général en matière de lutte contre les espèces envahissantes et les plantes invasives concurrentielles des espèces autochtones (inventaire des zones infestées, suivis scientifiques permettant d'évaluer l'efficacité, stratégie d'information, de sensibilisation et de formation des acteurs concernés : particuliers, commerçants, services techniques des collectivités locales...).
- Valoriser auprès du grand public les initiatives locales, individuelles ou collectives, en faveur de la biodiversité et de la qualité paysagère de la nature quotidienne (voir 3.4.2.).

## Mesure 1.2.4. des écosystèmes

## Développer la fonction d'observation

### CONTEXTE

Au terme de la première Charte, le Parc dispose d'une bonne connaissance des milieux naturels et de secteurs remarquables qui représentant environ 24% du territoire (Zone Natura 2000, SIEE et ZIEM) ©. La connaissance reste faible sur le reste du territoire. La connaissance est avancée pour certains groupes taxonomiques, comme les plantes vasculaires, les coléoptères, les oiseaux, les mammifères, les reptiles ou les amphibiens. A contrario de nombreux groupes sont méconnus (mousses, champignons, lichens, invertébrés).

Pour consolider le niveau des connaissances, le Parc doit intensifier les échanges et améliorer la coordination avec les structures locales travaillant sur le patrimoine naturel (CREN, Lot Nature, CBP, Fédération des AAPPMA, ...). L'enjeu est d'orienter plus finement les politiques de gestion conservatoire, grâce à une meilleure connaissance de la richesse biologique du territoire et de l'évolution des écosystèmes face aux changements du territoire

### DESCRIPTION

- Suivre et comprendre les évolutions en cours et à venir, par une identification des espèces les plus sensibles aux changements du territoire (fermeture du paysage et changements climatiques), par un suivi de l'évolution d'écosystèmes connus : mares rocheuses (notamment suivi post-travaux de restauration), pelouses sèches (ORPS), milieux cultureux riches en plantes messicoles, suivi des stations de plantes protégées.
- Axer prioritairement les recherches sur les groupes taxonomiques méconnus, en particulier sur la microfaune aquatique et souterraine (voir 1.1.1.), la biodiversité forestière, puisque les bois couvrent 60% du territoire et les milieux prairiaux sur les franges du parc.
- Rationaliser la production de données par la mutualisation des connaissances et la formalisation de partenariats (échanges de données, stratégies d'inventaire, etc.).
- Mettre en place un système efficace d'échanges de données naturalistes en créant un réseau local avec les associations et structures locales (fédération de pêche du Lot, ONEMA, ONCFS, CREN Midi-Pyrénées, associations nature locale...).[MF4]
- Renforcer les partenariats avec les universités et développer des programmes de recherches spécifiques (voir 3.5.3).[MF5]
- Assurer un suivi des sites à haute valeur patrimoniale (SITE NATUREL MAJEUR).
- Diffuser et partager les connaissances par la systématisation des porter à connaissance auprès des porteurs de projets publics, notamment dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme (voir 1.3.2.).
- Diffuser et vulgariser les connaissances auprès des habitants (voir 3.4.2.)

## Orientation 1.3. -Conduire une gestion économe et paysagère de l'espace

Les différentes entités de paysages des Causses du Quercy repérables aujourd'hui se définissent par leurs caractéristiques géomorphologiques et en fonction de leurs **dynamiques d'évolution**[MF6]. La mise en service de l'autoroute A20 Paris/Toulouse a sensiblement modifié la perception du territoire, dans sa traversée Nord – Sud, en limite Ouest du parc. Alors que les Causses du Quercy se découvraient autrefois depuis les vallées, l'autoroute donne à voir les plateaux et met en scène des villages perchés, notamment depuis l'aire de repos des Jardins des Causses du Lot. L'autoroute a pour principal effet d'étendre la zone d'influence du bassin d'emploi métropolitain toulousain jusqu'au Sud des Causses du Quercy. Le réaménagement du réseau routier départemental, à partir des trois échangeurs autoroutiers jalonnant la traversée du parc, renforce l'attractivité résidentielle des secteurs les plus accessibles. Il tend également à concentrer l'implantation des activités économiques sur les nouvelles zones d'activités proches des échangeurs. Des évolutions rapides et parfois contradictoires des différents usages de l'espace remettent en question les équilibres traditionnels entre l'habitat, l'écologie et l'agriculture, qui ont façonné les paysages des Causses du Quercy.

Il importe donc aujourd'hui de maîtriser les effets de pressions perceptibles, ou pressenties en raison du développement de la mobilité, de l'attractivité du territoire, de l'accessibilité du foncier, de la tendance à la concentration des exploitations agricole. **La consommation d'espace par des formes d'urbanisation diffuses représente un risque** d'autant plus grand que le contexte d'incertitude sur le devenir des activités agricoles et pastorales pourrait libérer des espaces. **Le manque d'outils de cadrage et de planification** ne permet pas pour l'instant de maîtriser, ou même d'orienter le développement. Nombre de communes n'ont pas mis en place de politiques qualitatives en matière d'urbanisme.

Seulement 43% d'entre elles étant dotées d'un document d'urbanisme approuvé. Encore s'agit-il pour l'essentiel de cartes communales à caractère peu prescriptif. A défaut d'ingénierie et de moyens financiers suffisants, les Plans locaux d'urbanisme (PLU) communaux n'atteignent pas un niveau de pertinence satisfaisant. Les opérations en faveur du logement sont pensées au coup par coup, sans dépasser l'échelle communale. Il en résulte un manque d'efficacité et de cohérence, qui nuit au dynamisme du territoire et commence à altérer la qualité des paysages.

La politique d'aménagement et de sauvegarde de la qualité paysagère du Parc doit viser une plus grande maîtrise de la consommation d'espace sur les zones en développement, assortie d'une garantie de maintien d'espaces dédiés à l'agriculture et d'une préservation des zones à fort patrimoine biologique, comme les pelouses, les landes et les zones humides. Ces enjeux prioritaires sont à croiser avec l'ambition d'une revitalisation du territoire par la relocalisation d'activités et la recherche d'une facilité d'accès aux commerces et aux services, dans une logique de proximité, afin de limiter l'amplitude croissante des déplacements (voir 3.2.). Enfin, les aménagements doivent prendre en compte les enjeux de performances environnementales.

La révision de la Charte a provoqué une prise de conscience de la nécessité d'une politique concertée à l'échelle du Parc d'aménagement et de gestion de l'espace. Pour la mettre en œuvre des outils de planification intercommunaux, élaborés en tenant compte des logiques de « solidarité quotidienne » (commerces, services, équipements, problématique des déplacements, ...) s'avèrent indispensables.

Le Parc doit donc encourager fortement l'élaboration de documents intercommunaux pour une réflexion d'aménagement plus globale et plus fine, grâce à une mutualisation des coûts. Il revient au Parc de fournir les éléments de cadrage qui faciliteront la transcription des orientations de la Charte dans ces documents d'urbanisme et de veiller à la cohérence entre les différents documents.

Le maintien des structures paysagères originales du territoire passe enfin par la préservation de formes urbaines traditionnelles, comme l'organisation des villages caussenards autour de leur couderc, et par l'entretien de certains éléments du patrimoine bâti qui jouent un rôle structurant dans la perception et la valorisation touristique des paysages, à l'instar des murets de pierre sèches bordant certains chemins de randonnée.

Mesure 1.3.1. Se doter de principes d'orientation générale pour concevoir l'urbanisation dans les Causses du Quercy

Mesure 1.3.2. Transcrire les orientations de la Charte dans les documents d'urbanisme et les traduire dans les opérations d'aménagement

Mesure 1.3.3. Poursuivre les actions de sauvegarde et de mise en valeur des patrimoines

## Mesure 1.3.1. Se doter de principes d'orientation générale pour concevoir l'urbanisation dans les Causses du Quercy

### CONTEXTE

Dans le contexte de recomposition de l'organisation territoriale, il est difficile de préjuger des répartitions futures de compétences entre les différents niveaux de collectivités, et par là même de l'échelle territoriale des documents de planification qui en découleront.

En tout état de cause, les orientations et mesures de la Charte du Parc s'imposent à l'ensemble des documents d'urbanisme, qui ont une obligation de compatibilité avec les dispositions prescriptives de la Charte : futurs Schémas de cohérence territoriale (SCOT) concernant tout ou partie du territoire du Parc, plans locaux d'urbanisme intercommunaux ou communaux, cartes communales, etc.

L'attention doit être prioritairement portée aux secteurs en mutation, qu'ils soient à préserver au titre de leur valeur patrimoniale, sur le plan de leur richesse biologique, de leur valeur paysagère ou de leur potentialité agricole, ou bien qu'ils soient à accompagner dans leur développement en raison des pressions d'aménagement qui s'exercent ou s'annoncent.

### DESCRIPTION

➤ **Prendre en compte dans les documents d'urbanisme concernant le territoire classé Parc naturel régional les principes suivants :** (complétés par des critères relatifs à l'encadrement des activités à fort impacts traité via la mesure 2.4.2) :

- **Préserver les Sites Naturels Majeurs** par un classement en zone naturelle ou en zone agricole protégée et un règlement excluant les constructions nouvelles, ainsi que les aménagements incompatibles avec la conservation des habitats naturels.
- Analyser la vulnérabilité des autres milieux naturels par un diagnostic et par une évaluation des incidences du document d'urbanisme sur l'environnement.
- **Prendre en compte les corridors et maillages écologiques qui seront définis au titre des trames verte et bleue**, par un classement approprié garantissant la préservation durable de leur intégrité.
- **Préserver les espaces agricoles (notamment terrains alluviaux et combes) ou pastoraux** par une affectation garantissant le maintien de leur vocation. Compléter la compréhension des enjeux locaux du maintien de l'activité agricole par la réalisation d'un diagnostic agricole.

Préserver les éléments structurants des paysages et de l'architecture des Causses du Quercy en prenant notamment en considération les motifs paysagers traditionnels dans la définition des formes urbaines : implantation sur un pech, castelnaux, bastides@[MF7], amas de pierres bordant les dolines...

- **Maîtriser la consommation d'espace par l'urbanisation, [MF8]tout particulièrement sur les zones soumises à de fortes pressions**, en intégrant lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme les principes d'aménagement suivants :
  - Adopter des taux de densification en fonction de la pression urbaine ;[MF9]
  - Privilégier la valorisation du bâti vacant ou sous-utilisé, et le renforcement du tissu bâti existant par l'optimisation de l'utilisation de l'espace disponible dans les enveloppes bâties actuelles, avant d'envisager toute extension de

l'urbanisation. Cette disposition concerne notamment les petites communes rurales qui connaissent une pression d'urbanisation faible à l'heure actuelle ☺ ;

- Dimensionner les nouvelles zones d'urbanisation éventuelles en fonction des besoins, selon des perspectives de développement réalistes avec un phasage des opérations d'aménagement. Cette disposition s'applique aux communes identifiées au Plan du Parc qui connaissent une pression d'urbanisation plus forte [MF10]☺;
  - **Préciser dans les documents d'urbanisme les espaces inconstructibles dédiés aux jardins, vergers, espaces de loisirs, ainsi que les coupures vertes permettant une délimitation claire des limites de développement de l'urbanisation.**[MF11] Localiser les nouvelles zones indispensables à l'extension de l'urbanisation en continuité des bourgs et hameaux susceptibles d'accueillir de nouvelles constructions, sans induire une urbanisation linéaire le long des voies.
  - Préserver la fonctionnalité des exploitations agricoles à pérenniser (distances par rapport aux habitations, accessibilité, circulation des animaux ...)
  - Intégrer les problématiques de déplacements et des solutions de mobilité douce pour la desserte de chaque nouvelle zone constructible ;
  - Définir dans le cadre des PLU des orientations d'aménagement précises pour l'urbanisation des zones AU, ainsi que pour les espaces disponibles au cœur des zones U.
- **Mettre en œuvre, sur la base des nouveaux documents d'urbanisme, les outils de maîtrise foncière adaptés** (droit de préemption urbain, Z.A.D,...).

### Mesure 1.3.2. Transcrire les orientations de la Charte dans les documents d'urbanisme et les traduire dans les opérations d'aménagement

#### CONTEXTE

Le paysage est une construction dynamique, où l'échelle temporelle joue un rôle important dans la perception des transformations. La politique de préservation du Parc naturel régional ne saurait se fonder uniquement sur des principes d'aménagement. Elle doit être une politique d'accompagnement du changement. Pour mieux appréhender ces changements, le Parc doit animer un processus continu d'observation des évolutions, croisant les regards pour dépasser les approches sectorielles. C'est ainsi qu'il pourra localiser les secteurs où émergent de nouveaux enjeux. Son rôle est d'alerter les collectivités et de les accompagner dans la prise en compte et la gestion des évolutions.

La transcription des orientations de la Charte dans les documents d'urbanisme, ainsi que dans les opérations d'urbanisme opérationnel, suppose donc une implication renforcée du Parc dans l'accompagnement des collectivités. Cette implication se traduit d'abord dans la sensibilisation à la transformation des paysages. Elle donne lieu à un appui technique dans la conduite des réflexions d'aménagement privilégiant les approches intercommunales. Elle se prolonge par un soutien à l'expérimentation dans l'urbanisme opérationnel.

**➔ Aider les collectivités à traduire les orientations de la Charte du Parc et du Plan de Parc dans leur stratégie de développement et de maîtrise de l'urbanisme, en privilégiant le niveau territorial des « espaces de solidarités quotidiennes » et en s'appuyant sur les intercommunalités compétentes. Favoriser ainsi une bonne appropriation de la Charte à travers le débat sur la transcription spatiale fine de ses orientations.**

A partir de l'observation et de l'analyse des mutations conduites avec la population, il s'agit d'accompagner les collectivités dans la prise en compte des exigences d'urbanisme durable dans leurs documents et opérations d'urbanisme :

- Apporter, en amont de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme, les éléments de diagnostic et les propositions d'orientations permettant de définir le Plan d'Aménagement et de Développement Durable avec une garantie de cohérence intercommunale et un éclairage particulier sur les enjeux environnementaux et patrimoniaux.[MF12]

- Doter le territoire d'un ou plusieurs outils techniques « mutualisés » pour **préparer et mettre en œuvre les politiques d'urbanisme et d'habitat. Cet outil pourrait être, par exemple, une régie inter collectivités** avec des personnels spécialisés assurant l'animation et l'accompagnement technique des collectivités dans l'élaboration de leurs documents de planification, en veillant à la cohérence des articulations avec les territoires voisins

- Assurer une veille permanente sur l'évolution du territoire.

- Systématiser les actions de sensibilisation de la population, et la mise en débat des enjeux d'aménagement en amont de l'élaboration des documents d'urbanisme et à la faveur de projets d'aménagement ou d'urbanisme opérationnel (Actions du type « Tréteaux du paysage »).

- Promouvoir un urbanisme rural durable par la vulgarisation de méthodes (Approche environnementale de l'urbanisme...).

- Définir avec les collectivités des outils d'incitation à la maîtrise foncière par les communes ou intercommunalité des immeubles vacants ou des terrains disponibles en position stratégique au sein du tissu bâti existant, en vue de la création de logements locatifs ou d'opérations mixtes associant des locaux d'activités(commerce, services).

- Soutenir l'expérimentation à travers des projets d'urbanisme opérationnel exemplaires (Economie de l'espace, mixité des fonctions, efficacité énergétique, prise en compte des liaisons douces, dialogue architecture contemporaine et bâti traditionnel ...).

### Mesure 1.3.3. Poursuivre les actions de sauvegarde et de mise en valeur des patrimoines

#### CONTEXTE

Les Causses du Quercy peuvent se prévaloir d'une originalité de paysages, à laquelle la qualité du patrimoine bâti rural participe grandement. Ce patrimoine est cependant exposé à des risques de dégradation, par abandon ou transformations intempestives, mais également de banalisation par la standardisation des constructions et des aménagements. La prise en compte de la valeur du patrimoine bâti repose sur une connaissance approfondie et mieux partagée de ses spécificités. La préservation des villages à forte valeur patrimoniale nécessite un accompagnement plus important des communes par le conseil et pour la mise en place de cadres réglementaires adaptés. Enfin, la préservation de la qualité patrimoniale du bâti doit aller de pair avec la relance de la filière pierre (voir 2.2.2.) et la recherche d'une meilleure efficacité énergétique (voir 3.1.1).

La richesse du patrimoine archéologique, tout aussi importante, impose une plus grande attention.

Le patrimoine géologique du Quercy, riche et original, est en grande partie situé sur le parc. Il a donné lieu à des actions de mise en valeur des phosphatières, mais nécessite d'aller plus loin dans la connaissance des paléokarsts.

**→ Parvenir à une préservation plus systématique des patrimoines géologiques, archéologiques et bâtis, fondée sur une connaissance approfondie et mieux partagée motivant les actions de protection, de conservation et de restauration du patrimoine rural bâti en liaison avec la relance de la filière « pierre sèche ».**

- Poursuivre et structurer les démarches d'inventaire pour définir les éléments de patrimoine à préserver et le cas échéant à valoriser en ciblant plus particulièrement :

- o Les éléments géologiques caractéristiques cloups (dolines), igues (gouffres), phosphatières et les galeries fossiles du karst (paléokarst), qui font l'originalité des paysages souterrains des Causses et sont susceptibles d'une valorisation touristique.
- o Les éléments de paysage à protéger : quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à délimiter, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection
- o Le bâti public et privé, afin de définir avec le service régional de l'Inventaire les éléments à protéger dans les PLU au titre de l'article L 123.1.7° du Code de l'urbanisme, ou à mettre en valeur.
- o Le patrimoine archéologique pour une actualisation avec le Service régional de l'archéologie de la carte archéologique.

- Apporter aux communes un conseil sur la restauration, prioritairement sur les villages à forte valeur patrimoniale identifiées au Plan du Parc, et envisager en collaboration avec les services de l'Etat les mesures de protection adaptées patrimoniales.

- Renforcer les dispositifs d'accompagnement des particuliers, des collectivités locales et des professionnels pour la préservation et la restauration du patrimoine rural et l'appropriation par les acteurs locaux

- [MF13] Poursuivre des programmes de restauration du patrimoine bâti non protégé, en priorité sur les itinéraires des sentiers de randonnée.

[MF14]- Transmettre les savoir-faire de restauration du patrimoine et les d'isolation appropriées auprès des particuliers, des collectivités locales, des professionnels en prenant appui sur les organisations professionnelles et les centres de formation.

## **Orientation 1.4. Améliorer l'autonomie énergétique du territoire au bénéfice du climat**

Les changements climatiques se manifestent sur le territoire par le risque d'accroissement de fragilités intrinsèques, comme une raréfaction de la ressource en eau, une fréquence accrue d'événements climatiques soudains (inondations, tempête...) ou une augmentation des moyennes de températures estivales et hivernales. Il en résulte des modifications des équilibres écologiques et une évolution des écosystèmes locaux.

Le bilan énergétique réalisé à l'échelle du territoire témoigne de caractéristiques rurales marquées par une forte consommation énergétique dans le domaine résidentiel, puis sur les transports et enfin par l'agriculture. Si la part des énergies renouvelables dans les consommations énergétiques est relativement importante (16%), le territoire reste très dépendant des énergies fossiles, notamment pour le transport, et électriques, notamment pour le chauffage.

La maîtrise de la demande en électricité (MDE) représente un enjeu territorial et départemental important, avec la menace de construction d'une ligne de transport d'électricité à très haute tension (THT).

L'alternative réside dans la réalisation d'économies d'énergie et dans un développement des énergies locales renouvelables s'appuyant sur la valorisation du potentiel bois énergie, de l'énergie solaire. La demande d'accompagnement des habitants et des acteurs publics/ou privés dans leurs projets est de plus en plus pressante.

La stratégie du Parc sur la préservation des ressources énergétiques et du climat est de développer sur le territoire une véritable culture « énergie / climat », en proposant une réponse locale aux enjeux nationaux et départementaux, tant en termes de réduction des consommations énergétiques que d'adaptation au changement climatique.

Le Parc s'étant peu impliqué jusqu'ici sur les questions énergétiques, il est tout d'abord nécessaire que le territoire se saisisse de cette problématique et l'appréhende dans la relation aux évolutions climatiques. Il convient ensuite de définir une politique énergétique territoriale répondant aux enjeux nationaux et internationaux de maîtrise des consommations énergétiques et d'émissions de GES, par la définition d'objectifs précis et chiffrés. Des outils d'accompagnement devront répondre aux attentes des acteurs locaux dans les adaptations aux changements climatiques.

La réduction des consommations énergétiques du territoire, notamment électriques, constitue un préalable indispensable à toute recherche d'alternatives énergétiques. Cette approche doit privilégier les secteurs les plus consommateurs en énergie, et viser l'exemplarité des acteurs publics.

Il s'agit ensuite de renforcer l'autonomie énergétique du territoire par le développement d'énergies locales renouvelables, en valorisant principalement le bois énergie et le solaire, tout en encadrant le développement de ces productions énergétiques en cohérence avec les autres enjeux du territoire.

- Enfin, les Causses du Quercy ont aujourd'hui la particularité d'être parmi les rares territoires ruraux français à être peu affectés par les pollutions lumineuses nocturnes. Il importe donc de ne pas reproduire ici des erreurs commises ailleurs et de devenir exemplaire sur les consommations énergétiques liées à l'éclairage public. Cette forme d'économie d'énergie participe à la construction de l'image touristique du Parc (voir 2.5.2.).

**Cette stratégie s'articule autour de trois axes de travail et se décline en 3 mesures :**

- Mesure 1.4.1. Se doter d'une politique climat concertée
- Mesure 1.4.2. Devenir exemplaire dans les économies d'énergie
- Mesure 1.4.3 S'engager dans la production d'énergies locales et renouvelables

## Mesure 1.4.1. territoriale concertée

## Se doter d'une politique climat

### CONTEXTE

Les objectifs nationaux et internationaux de maîtrise des consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre portent sur des échéances assez proches et obligent à une remise en question des pratiques. Le territoire du parc pourrait paraître peu impactant en termes de consommation énergétique, au regard de zones plus urbanisées, comme en termes d'émission de GES. Pour autant, le territoire subit déjà les effets des changements climatiques et se doit de contribuer à la maîtrise des consommations et des émissions.

Il convient à cet effet de mettre en œuvre des outils d'évaluation et de suivi de la situation énergétique sur le territoire.

Le Parc a initié à cet effet un Plan climat et énergie territorial (PECT), qui s'attachera à la sobriété et de l'efficacité énergétique, avant de rechercher des alternatives locales en termes de production d'énergies renouvelables.

**➔ Développer sur le territoire une véritable culture « énergie / climat », d'une part en mobilisant les acteurs publics et privés autour d'objectifs de maîtrise de leurs consommations et de réduction des émissions, d'autre part en analysant les conséquences locales des changements climatiques pour mieux s'y adapter.**

- Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre du Plan climat et énergie territorial (PECT) en définissant les actions d'atténuation par réduction des émissions de GES et d'adaptation par réduction de la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques. L'analyse de la situation énergétique du territoire doit repérer les principales sources d'émissions de GES, afin de déterminer avec les acteurs concernés des objectifs de réduction ambitieux, mais réalistes.
- Mobiliser l'ensemble des partenaires autour de la problématique énergie / Climat, les associer aux différentes stratégies sectorielles déclinées dans le PCET, et décliner la stratégie et les engagements du PCET dans les politiques locales.
- Mettre en place les outils de suivi de l'évolution de la consommation énergétique pour stimuler et valoriser les efforts de réduction.
- Développer des programmes d'actions coopératifs locaux, et renforcer, voire formaliser, les partenariats techniques.
- Préparer l'adaptation aux conséquences locales des changements climatiques par un suivi des évolutions des milieux (voir 1.2.3 et 3.5.3.) et la participation aux réflexions prospectives.
- Favoriser l'appropriation locale de l'enjeu d'adaptation aux changements climatiques par l'information et la sensibilisation des acteurs locaux et de la population, la mobilisation des partenaires et l'accompagnement des décideurs locaux (voir 3.4.2.).

## Mesure 1.4.2. Devenir exemplaire dans les économies d'énergie

### CONTEXTE

#### Des enjeux forts de maîtrise de la demande en électricité

- Un bilan énergétique du territoire témoignant des caractéristiques rurales du territoire (forte consommation énergétique dans les domaines : 1-résidentiel ; 2-transport ; 3-agriculture).
- Des enjeux nationaux fixant des objectifs fermes de réduction des consommations énergétiques.
- Une faible autosuffisance énergétique du territoire (16% seulement des énergies consommées sont produites localement [estimation])
- Ces actions sont conduites dans le cadre ou accompagnent la mise en place d'un Plan Climat Energie Territoire
- La cohérence de la politique énergétique menée à l'échelle du Parc implique une nécessaire «production» d'économies d'énergies préalable à toute recherche d'alternatives énergétiques.

➔ **Apporter une réponse locale aux enjeux globaux de maîtrise des consommations énergétiques, en contribuant plus particulièrement à la stratégie départementale de maîtrise de la demande en électricité (MDE).**

- Mobiliser les collectivités locales pour l'intégration des enjeux énergétiques dans leurs politiques
  - o Fixer collectivement des objectifs de réduction des consommations énergétiques
  - o Encourager les collectivités locales dans la maîtrise de leurs consommations énergétiques ;
  - o Obtenir un maillage de réalisations publiques exemplaires (dont la maison du Parc) en terme de consommations énergétiques et de prise en comptes des changements climatiques [exemples de démarches = Démarches HPE ; passiv'Haus ; habitat bioclimatique ; habitat groupé et démarches d'urbanisme exemplaires (type AEU) ; etc.] (voir 3.1.2.).
  - o Réaliser des actions emblématiques visant la maîtrise et les économies d'énergie et notamment l'énergie électrique.
  - o Développer les partenariats avec les syndicats d'électrification et autres acteurs de l'énergie, permettant notamment de mieux encadrer les projets locaux de mise en lumière et d'éclairage public dans le souci de recherche d'économie d'énergie, de préservation des continuités écologiques nocturnes (voir 1.2.2) et de la qualité du ciel nocturne.
  - o Favoriser et promouvoir les pratiques d'extinction programmée de l'éclairage public.
  - o Développer un partenariat avec les villes-portes pour obtenir leur engagement sur la lutte contre la pollution lumineuse et une valorisation de la qualité particulière du ciel nocturne (voir 2.5.2).
- Accompagner un développement de l'habitat économe énergétiquement sur le territoire :
  - o Encourager l'utilisation locale des techniques, matériaux et technologies existantes permettant la création ou la réhabilitation d'un habitat économe en énergie (voir 3.1.1 et 3.2.2)
  - o Eviter le développement de la consommation électrique par développement d'équipements individuels de type pompes à chaleur ou climatiseurs, qui induisent un renforcement des réseaux de distribution
- Accompagnement les acteurs économiques, notamment des filières agricoles :
  - o Accompagnement des porteurs de projets en s'appuyant sur les dispositifs proposés par des structures partenaires (CCI, Quercy énergie, ADASEA, etc.) (voir 2.4.1 et 2.3.1.).
  - o Accompagner les entreprises dans leurs démarches d'expérimentation sur des process et des modes d'organisation économes en énergie
  - o Accompagner les agriculteurs dans la recherche et l'expérimentation de pratiques culturales plus économes en énergie (voir 2.1.3).
  - o Proposer un accompagnement spécifique pour l'adaptation de certaines filières socio-économiques sensibles aux effets des changements climatiques
- Réduire l'impact des transports :

- Mettre en place des politiques de déplacements et des transports collectifs en alternative à la voiture individuelle (tourisme et habitants)
  - Anticiper le développement de l'usage de la voiture électrique auprès des habitants et des visiteurs (location, maillage du territoire avec des bornes de rechargement)
- Expérimenter de nouvelles techniques et promouvoir les changements de pratiques sur les points de fragilité du territoire aux effets des changements climatiques
- Adaptation des aménagements et de l'habitat

### **Mesure 1.4.3. S'engager dans la production d'énergies locales et renouvelables**

#### **CONTEXTE**

- Une part relativement importante des énergies renouvelables dans les consommations énergétiques du territoire (16%).
- Des objectifs nationaux (20% d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique à l'horizon 2020 ?).
- Un potentiel territorial pour le développement du Bois énergie et de l'énergie solaire (thermique et photovoltaïque).

#### **➔Tendre vers une autonomie énergétique du territoire (passer de 16 à 30%) en valorisant les ressources naturelles et le potentiel local**

- Mettre en place une approche collective et pragmatique du développement des énergies locales renouvelables par :
  - o la création d'outils d'aide à la décision (schéma énergétique du territoire, doctrine sur le photovoltaïque et l'éolien)[MF15] et l'intégration de ces schémas dans les documents d'urbanisme : critères d'implantation de fermes photovoltaïques (VOIR 2.4.2), l'intégration dans l'ancien et notamment en zone MH... [Lien vers M132)
  - o l'exemplarité acteurs publics dans la constitution de leur bouquet énergétique.
  - o L'accompagnement d'actions exemplaires (chaufferies collectives, etc.) [lien vers M313)
  - o La sensibilisation, l'information, le conseil, la formation
- Structurer la filière des filières locales d'approvisionnement « bois énergie » [lien vers M214)

## **Axe 2. INNOVER POUR DEVELOPPER L'ACTIVITE ET L'EMPLOI**

### **Orientation 2.1. Redynamiser les activités économiques sur le territoire**

Alors que la population du Parc s'est accrue pendant les 10 dernières années, le territoire n'a pas réussi à offrir de nouveaux emplois. Sa dépendance vis-à-vis des bassins d'emploi proches (Cahors, Figeac notamment) s'est accrue. Le vieillissement marqué de la population risque d'aggraver dans les prochaines années ce déséquilibre résident/emploi sur le territoire, avec les conséquences en terme de ressources financières pour les collectivités que cela implique.

Le maintien et le développement des activités économiques et de l'emploi constituent donc pour les habitants, les élus locaux et les partenaires un enjeu prioritaire du territoire. Le Parc est déjà impliqué avec ses partenaires dans des actions en faveur des entreprises artisanales et dans le développement d'activités économiques, par la mise en œuvre du Schéma des Zones d'Activités, prenant en compte les démarches environnementales. Il lui est demandé aujourd'hui une vision plus transversale sur l'ensemble des secteurs économiques (artisanat, commerce, agriculture, tourisme), de mieux prendre en compte les spécificités du milieu rural, avec l'objectif stratégique d'assurer une répartition équilibrée des activités sur le territoire et de favoriser l'innovation.

Cette orientation sur le développement d'activités est complétée par un accompagnement des petites entreprises dans la prise en compte des exigences environnementales (Voir 2.4.) et par un renforcement de l'attractivité du territoire par la qualité de l'habitat (Voir 3.1.), de la vie sociale (Voir 3.2.) et culturelle (Voir 3.3.). L'attractivité économique du territoire passe également par la promotion de l'image du territoire et de ses entreprises (Voir 2.5.).

#### **Cette stratégie se déclinera en quatre mesures :**

- Mesure 2.1.1. Accueillir et accompagner les projets des nouveaux arrivants
- Mesure 2.1.2. Développer les équipements et infrastructures économiques du territoire
- Mesure 2.1.3. Favoriser l'innovation et la valorisation des ressources locales
- Mesure 2.1.4. Revitaliser le tissu commercial des centres bourg et moderniser l'hôtellerie rurale

## Mesure 2.1.1. Accueillir de nouveaux actifs et accompagner les porteurs de projets ruraux (agricoles, touristiques, artisanaux...)

### CONTEXTE

Ces 10 dernières années, le développement des secteurs des services et de l'artisanat a juste compensé la forte diminution du poids de l'agriculture et la stagnation des secteurs du commerce et de l'industrie.

Cet équilibre est cependant fragile. L'âge moyen des chefs d'entreprises est élevé. La dynamique de restauration et de construction qui a porté la croissance de l'artisanat est en perte de vitesse. Le secteur du tourisme doit s'adapter à de nouveaux modes de consommation et un déclin de la fréquentation. Enfin, concernant l'agriculture, l'analyse prospective pour les 10 prochaines années laisse prévoir une disparition de plus la moitié des exploitations et des actifs agricoles.

Les créations d'entreprise sur le Parc sont essentiellement le fait d'entrepreneurs individuels. Le Syndicat Mixte, les communautés de communes et les partenaires économiques départementaux doivent s'organiser pour améliorer l'accueil de ces porteurs de projets dans leur diversité en agissant simultanément sur l'appui aux cédants, l'offre de foncier et de locaux.

Les partenaires doivent innover dans leurs dispositifs d'accompagnement pour prendre en compte la complexité des projets en milieu rural, souvent basés sur la pluri-activité ou la diversification des activités.

### DESCRIPTION

#### ➤ Mieux organiser le service de proximité auprès des entreprises

Ce service de proximité regroupera les compétences des différentes compagnies consulaires et s'organisera sur le territoire en appui aux collectivités locales, principalement les communautés de communes, pour intensifier leur accompagnement des projets d'installation. Il aura pour mission :

- l'information et orientation vers les interlocuteurs et structures appropriés
- l'accompagnement des porteurs de projets dans leurs demandes d'installation,
- l'accompagnement personnalisé des cédants
- l'élaboration et la diffusion d'offres d'activités sur le PNR,
- la connaissance et la communication sur les métiers manquant de main d'œuvre et sur les activités faisant défaut sur certains secteurs de solidarités quotidiennes,
- la promotion des productions et activités économiques du territoire
- la prospection continue, sur la durée de la charte, de candidats en liaison avec l'enseignement agricole, mais aussi dans le cadre d'appels à projets touchant un large public.

#### ➤ Développer des outils d'accompagnement innovants

Il s'agira de :

- construire des outils financiers incitatifs spécifiques au territoire pour la création d'activités nouvelles et la transmission – reprise avec la Plate-forme d'Initiative Locale « Lot Initiatives Artisanat[PC16] ».
- développer le portage de foncier agricole par les communautés de communes avec l'appui de la SAFALT (voir 2.2.1)
- développer le portage de d'immobiliers d'entreprise (atelier relais, CAE)
- expérimenter des fonds d'avance cheptel

- proposer des prestations pour permettre aux nouveaux installés de dégager des revenus complémentaires à l'activité
- prendre appui sur des organismes tel l'ADEFPAT pour proposer des formations spécifiques aux porteurs de projets ruraux
- mettre en réseau les nouveaux entrepreneurs (clubs) et développer le parrainage
- constituer des « Groupes Locaux d'Initiatives agricoles » à l'initiative des communautés de communes, en étroite concertation (et avec l'appui d'animation) des acteurs professionnels. Ces groupes composés de professionnels, de propriétaires ou d'habitants, de collectivités et d'organismes professionnels sont les relais et les moteurs de toutes les actions à engager dans le domaine de l'installation agricole
- mesurer de façon continue les évolutions du tissu économique en prenant appui sur les observatoires économiques existant et repérer les besoins émergents pour contribuer plus efficacement à la création d'emplois sur des marchés en émergence créateurs de valeur économique et sociale pour le territoire.

### RÔLE ET ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Le syndicat mixte du Parc joue le rôle de coordinateur des interventions des différents partenaires dans l'élaboration d'une stratégie d'accueil, afin de mettre en adéquation l'offre et la demande en matière de création d'emplois locaux.

Partenariat indispensable à obtenir :

- Communautés de communes : Animation des Groupes Locaux d'Initiatives Agricoles
- La Région et le Département s'appuie sur le Parc comme espace à caractère expérimental pour la mise en œuvre à titre pilote de leurs politiques de création d'activité
- Etat : expérimentation de nouveaux critères d'accès à la DJA, transmission des informations concernant les cessations d'activité agricole
- Appui des 3 chambres consulaires + CDT + Pôle Emploi (reconnaissance du rôle de coordinateur du Parc)

### INDICATEURS DE RESULTAT

Nombre d'entreprises créés ou reprises par an :

Nombre d'emplois supplémentaires sur le territoire :

Nombre d'emplois agricoles créés : 50 actifs par an

## Mesure 2.1.2. Développer les équipements et infrastructures économiques du territoire

### CONTEXTE

Une répartition des activités doit être recherchée en cohérence avec les autres enjeux du territoire, par une utilisation économe des ressources (en particulier la ressource en eau) et des espaces, une bonne intégration paysagère, tout particulièrement les zones d'activités, afin d'éviter une banalisation des paysages.

### DESCRIPTION

#### ➤ Organiser la trame de l'économie sur le territoire

Dans tous les espaces de solidarités quotidiennes du territoire, en priorité sur certains secteurs stratégiques, les entreprises doivent avoir accès à une offre foncière aménagée, diversifiée, de qualité et adaptée aux différents besoins des entreprises. L'organisation du territoire passera par l'élaboration et l'animation d'un Schéma Territorial des Infrastructures Economiques du Parc naturel régional.

#### ➤ Améliorer les infrastructures économiques

- réaliser et promouvoir des actions d'aménagement exemplaires, intégrant au mieux les préoccupations environnementales (Voir 2.4.1)
- développer les infrastructures de télécommunications et un accès internet performants, en accord avec la charte pour le déploiement des réseaux de télécommunications et de radiotéléphonie du Lot (impact paysager)

### RÔLE ET ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les communautés de communes avec l'appui du Parc mettent en œuvre les orientations définies dans le Schéma Territorial des Infrastructures Economiques, en s'appuyant sur les schémas régionaux et départementaux pour définir les niveaux de priorité.

### INDICATEURS DE RESULTAT

## Mesure 2.1.3. Favoriser l'innovation et la valorisation des ressources locales

### CONTEXTE

Le développement économique du territoire passe par la mutation des entreprises existantes vers des filières porteuses et innovantes. Les partenaires du Parc doivent se mobiliser pour accompagner les expérimentations, participer à la prise de risques et suivre et évaluer les réussites autant que les échecs. Face à la concentration des activités en zone urbaine et à la mondialisation, les Causses du Quercy doivent notamment chercher à optimiser la valorisation de leurs ressources.

Au-delà de l'appui à des filières spécifiques (écoconstruction, pierre à bâtir, service à la personne, énergie renouvelable), le territoire doit garder une capacité d'adaptation aux mutations économiques et sociales en étant ouvert aux opportunités d'activités nouvelles créatrices d'emplois locaux. Car de nombreux facteurs extérieurs sont susceptibles de modifier les conditions de vie des actifs sur le territoire, comme la sensibilité de certaines de filières aux changements internationaux, l'augmentation des coûts de l'énergie susceptibles de modifier les comportements et les déplacements domicile – travail.

### DESCRIPTION

#### ➤ Relancer une filière pierre à bâtir

- valoriser et promouvoir les savoir-faire et les métiers liés au travail de la pierre, en lien avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot et son Ecole des Métiers à Cahors
- organiser des chantiers-écoles à la faveur d'opération de restauration sur le territoire du Parc
- déterminer avec les services de l'Etat et les collectivités locales les conditions d'extension ou de réouverture de carrières permettant d'assurer la fourniture des entreprises artisanales locales en lauzes et pierres de construction, en cohérence avec les autres enjeux du territoire (préservation des qualités paysagères et des milieux naturels...) (Voir 2.4.2)

#### ➤ Promouvoir les métiers de l'éco-construction

- réaliser une veille sur la réglementation
- organiser des formations en lien avec les syndicats professionnels du bâtiment et la Chambre de Métiers du Lot
- stimuler la demande en initiant avec les communes ou communauté de communes des réalisations exemplaires (chantier-école)
- créer des plate-formes de stockage et de distribution d'éco-matériaux en lien avec les coopératives agricoles (CAPEL, CUMA)
- organiser la production locale d'éco-matériau : paille, laine, chanvre, bois (Voir 2.1.2.)

#### ➤ Inciter à l'innovation au sein des entreprises

- favoriser les coopérations inter-entreprises (groupement d'employeurs)
- susciter la mise en œuvre du télétravail par les entreprises locales ou par les grandes entreprises métropolitaines dont des salariés résident sur le territoire du Parc
- développer les partenariats en matière de recherche (Voir 3.5.3.)
- expérimenter la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences à l'échelle d'un territoire
- Promouvoir les certifications environnementales ou sociales et étudier l'opportunité d'une certification « produits équitables du Parc » (Voir 2.4.1)

RÔLE ET ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

INDICATEURS DE RESULTAT

## Mesure 2.1.4. **Revitaliser le tissu commercial des centres bourg et moderniser l'hôtellerie-restauration rurale**

### **CONTEXTE**

Le maillage équilibré du territoire par les commerces et l'hôtellerie-restauration sont déterminants pour l'aménagement du territoire et le maintien voire le développement des populations sont en crise. Ils doivent se réorganiser pour s'adapter à l'évolution des modes de vie et de consommation et aux nouvelles normes.

L'armature commerciale du territoire subit les effets de l'évasion commerciale vers les agglomérations plus importantes. A Gramat, le principal pôle commercial, la grande distribution s'est fortement développée et le volume d'affaires du centre bourg a tendance à diminuer. Dans les sept pôles commerciaux de proximité dans les bourgs de Labastide-Murat, Assier, Saint-Géry, Lalbenque, Alvignac, Limogne et Cajarc, les commerces villageois se maintiennent très difficilement. Leur maintien est une condition de la vitalité de nos espaces de solidarités quotidiennes, car beaucoup effectue des ventes ambulantes et distribue les villages plus isolés.

Par ailleurs, les mutations considérables qu'a connues le secteur touristique ces dernières années a fragilisé l'hôtellerie-restauration. La capacité hôtelière a fortement baissée entre 2003 et 2007 (-19%) au détriment des établissements classés 2 étoiles et plus et des chambres d'hôtes. Les gîtes ruraux enregistrent également une baisse. Les obligations de mise aux normes en 2012 pourraient entraîner la fermeture de nombreux établissements si un accompagnement n'est pas proposé. L'enjeu est de valoriser et répartir les bénéfices liés à la présence des touristes, saisonniers, résidents de passage sur le territoire.

### **DESCRIPTION**

#### ➤ **Optimiser le maillage des commerces**

- monter des actions type « OMPCA »
- appuyer l'achat de véhicules de tournées
- dynamiser les foires et marchés du territoire
- Sensibiliser les habitants au bénéfice économique et social de l'approvisionnement local

#### ➤ **Moderniser l'hôtellerie restauration**

- développer des partenariats entre les restaurants et les producteurs du territoire (marque Parc naturel régional)

### **RÔLE ET ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES**

### **INDICATEURS DE RESULTAT**

## **Orientation 2.2. Développer l'agriculture et valoriser la forêt comme fondements de la vie économique et sociale et de l'entretien de l'espace**

L'économie, la culture, les paysages et la biodiversité du Parc se trouvent fragilisés par la crise de l'agriculture et notamment de l'élevage pastoral. Les agriculteurs deviennent de plus en plus âgés et de moins en moins nombreux. Facilitée par la modernisation des moyens de production et incitée par les marchés et les politiques agricoles, l'agrandissement des exploitations entraîne l'abandon et le reboisement des surfaces les plus difficiles à pâturer. La faiblesse des revenus ou des retraites agricoles incite les propriétaires à valoriser leur patrimoine bâti ou leur capital foncier en saisissant les opportunités d'urbanisation au dépens du maintien de la vocation agricole de l'espace.

La spécialisation des exploitations en élevage ovin, qui a fait la force économique du territoire, devient un handicap en réduisant les souplesses d'adaptation aux variations de conjonctures. La diversité des types de produits (agricoles, touristiques, gastronomiques, énergétiques, forestiers) et des circuits de commercialisation devient un atout fort pour le maintien de l'agriculture du territoire en général et pour la sécurisation de la filière ovine en particulier. Le territoire peut ainsi s'appuyer sur de nombreuses démarches de qualité et labels : Agriculture Biologique, 5 AOC, 4 Labels rouges, 3 Certification de conformité de Produit.

La valorisation des espaces boisés (49% de la surface du territoire) doit s'appréhender dans sa relation à l'agriculture à travers les pratiques sylvo-pastorales et dans la valorisation du bois-énergie. La demande en pleine expansion de bois-bûches et de plaquette forestière ouvre en effet des perspectives de structuration d'une filière et d'amélioration du niveau d'autonomie énergétique du territoire (Voir 1.4).

Une étude prospective sur l'agriculture du territoire du PNR des Causses du Quercy, réalisée par l'ADASEA en partenariat avec l'École d'Ingénieur de Purpan et la chambre d'agriculture du Lot) et des moments de concertation ont confirmé les attentes fortes des collectivités, des habitants et du milieu agricole sur l'implication du Syndicat Mixte du Parc aux côtés des organisations professionnelles, notamment dans l'installation de jeunes actifs et la valorisation de la filière ovine.

Cette orientation stratégique sur le développement de l'agriculture et de la foresterie s'articule avec la stratégie d'accueil de nouveaux actifs et d'accompagnement des porteurs de projets ruraux du Parc (voir 2.1.1). Elle se complète par les actions de préservation des grands ensembles de pelouses sèches (voir 1.2.2), de promotion de l'image du territoire et de ses entreprises (Voir 2.5.) et d'accompagnement des entreprises dans la prise en compte des exigences environnementales (Voir 2.4.).

### **La stratégie proposée repose sur 4 mesures :**

Mesure 2.1.1 : Favoriser la mobilisation foncière pour préserver la vocation agricole de l'espace

Mesure 2.1.2 : Améliorer la viabilité des exploitations en générant de la valeur ajoutée

Mesure 2.1.3 : Promouvoir un système agro-pastoral durable et renforcer les synergies agriculture-forêt

Mesure 2.1.4 : Valoriser les espaces boisés (exploitation forestière durable et filière bois-énergie)

## Mesure 2.2.1. Favoriser la mobilisation foncière pour préserver la vocation agricole de l'espace

### CONTEXTE

La dégradation du contexte économique et social pour les éleveurs des Causses du Quercy, mais aussi les conditions de travail difficiles sur ce territoire, ont entraîné depuis plus d'un demi-siècle la fermeture des milieux. Les friches et espaces boisés représentent plus de 50% du territoire et leur progression annuelle approche 1%. L'analyse prospective pour les 10 prochaines années laisse prévoir une disparition de plus la moitié des exploitations et des actifs agricoles et si l'on ne réagit pas vigoureusement, une situation de non retour sera atteinte. Une politique globale de maîtrise du foncier est un enjeu majeur dans le Parc pour stimuler sa meilleure valorisation économique, favoriser l'installation d'agriculteurs et assurer une meilleure gestion des espaces naturels et forestiers.

Le diagnostic du territoire révèle que le foncier est morcelé et difficilement accessible. Les propriétaires fonciers sont de plus en plus méfiants vis à vis du statut de fermage, alors même que la part des surfaces en location augmente régulièrement dans les exploitations. L'unité de ces dernières est donc souvent remise en question lors du départ en retraite de l'exploitant. L'agriculture subit donc une concurrence accrue par l'urbanisation, l'aménagement de grands projets ou des activités non agricoles (chasses, production d'énergie). L'enjeu est de favoriser lors des mouvements fonciers les démarches d'installation agricole, qu'elles soient dans la cadre d'une reprise ou d'une consolidation de productions existantes ou bien l'occasion de projets innovants, orientés dans une logique d'installation progressive.

La stratégie sur le foncier méritent d'être posés à une échelle supracommunale et si possible en amont des documents d'urbanisme pour construire de véritables stratégies agricole de territoire opposables aux tiers.

La présente mesure, centrée sur l'installation agricole, est étroitement liée à la mesure 2.1.1 Accueillir et accompagner les projets des nouveaux arrivants qui propose d'accompagner l'ensemble des porteurs de projet ruraux dans la diversité de leur secteur.

### DESCRIPTION

- **Mobiliser les collectivités et les partenaires autour d'un réseau Installation foncier**
  - réaliser des diagnostics fonciers agricoles par communauté de communes visant à recenser les exploitants proches de la retraite et sans successeur
  - créer avec les communes, la SAFALT et l'ADASEA un système d'information géographique permettant d'avoir une vision globale de l'occupation de l'espace et des mouvements fonciers pour favoriser le dialogue entre les différents opérateurs du foncier
  - accompagner les cédants et les porteurs de projet au sein des Groupes Locaux d'Initiatives Agricoles et avec l'appui des services de proximité (voir 2.1.1)
  - expérimenter le portage foncier et la création de réserve foncière
  
- **Prendre en compte de manière concertée les réalités agricoles dans les documents d'urbanisme**
  - préserver dans les documents d'urbanisme la vocation agricole des zones identifiées au Plan Parc par un classement « A ou N » (voir 1.3.1)
  - imposer un cadre minimum de diagnostic agricole dans les projets d'aménagement (PLU, SCOT) afin d'anticiper les évolutions (réalisation de bâtiments d'élevage) et permettre la cohabitation entre les usagers de l'espace (épandage, paysage, bruit)
  
- **Faciliter la réorganisation du foncier agricole**
  - animer des opérations d'aménagement (ASA, AFP) et d'échanges amiables

- reconquérir des espaces abandonnés, en lien avec les actions « surfaces embroussaillées » conduites par le Conseil Général

#### RÔLE ET ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Le Syndicat mixte participe avec ses partenaires à la mise en place et à l'animation du Réseau Installation foncier. Il appuie les collectivités dans leur recherche de moyens pour réaliser les diagnostics agricoles ou constituer des portefeuilles fonciers.

Partenariat indispensable à obtenir :

- Les collectivités utilisent les outils à leur disposition en matière de gestion du foncier agricole de façon à faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs et le maintien de la vocation agricole du foncier
- Les intercommunalités avec l'appui de l'ADASEA et de la SAFALT réalisent un diagnostic du foncier agricole, participent à la veille sur les mouvements fonciers et anime les Groupes Locaux d'Initiatives Agricoles
- L'Etat et la Région associe le Syndicat mixte à la conception et à la mise en œuvre de leur politique foncière, et le cas échéant à la mise en place d'un Etablissement public foncier d'Etat (EPF)
- La Région et le Département s'appuie sur le Parc comme espace à caractère expérimental pour la mise en œuvre à titre pilote de leurs politiques foncières

#### INDICATEURS DE RESULTAT

Entretien ou reconquérir 80% de l'espace et le préserver pour l'activité agricole

Diminuer de 50% la consommation de foncier agricole d'ici 2024

## Mesure 2.2.2. produits agricoles

## Améliorer la valeur ajoutée des

### CONTEXTE

La filière ovine viande, structurée autour de l'abattoir de Gramat et du label Agneau du Quercy, est le principal employeur marchand du Parc[MF17]. Elle est fragilisée par la baisse de son volume d'activité. La hausse des coûts de production liée à l'augmentation du prix des aliments du bétail, des engrais et de l'énergie (+0.6 €/kg de carcasse) rend cette production moins attractive. La revalorisation des aides européennes en faveur des éleveurs d'herbivores donne une bouffée d'oxygène, mais accroît la dépendance vis à vis d'une politique dont on maîtrise très mal les évolutions. Une nouvelle politique, à l'échelle de la filière, doit donc être engagée avec pour objectif principal de mieux valoriser la viande.

Il s'agit également de favoriser la diversification de l'agriculture et des exploitations du territoire. Il existe sur le territoire du Parc une diversité de petites productions plus ou moins structurées en filières mais qui s'appuient souvent sur des démarches qualités et labels. Le territoire compte ainsi 40% des agriculteurs Bio du Lot. A l'heure où un Plan Départemental de Développement de l'Agriculture Biologique se met en place, le PNR des Causses du Quercy se doit de favoriser les conversions et la commercialisation des produits issus de l'agriculture biologique.

Les circuits courts de proximité et l'agrotourisme offrent également des marges de progression fortes (17 marchés de producteurs, 20 points de vente à la ferme). De nombreuses contraintes limitent encore leur développement et le territoire doit s'organiser en lien avec les grands bassins de consommation voisins pour faciliter le rapprochement producteurs-consommateurs (voir 3.5.2).

Cette mesure s'appuie sur l'orientation stratégique 2.5. dans laquelle tous les partenaires du Parc s'attacheront à mieux faire connaître l'ensemble des productions du territoire, pour rendre visible aux yeux des consommateurs locaux, des visiteurs et des populations urbaines voisines, un panier de produits de qualité.

### DESCRIPTION

#### ➤ **Mieux valoriser la viande ovine produite sur le territoire**

- accompagner le développement de l'agriculture biologique à l'échelle de la filière
- valoriser la dimension pastorale, l'image du Parc naturel régional des Causses du Quercy et celle de la race Caussenarde dans l'IGP Agneau fermier du Quercy
- sécuriser l'abattoir en expérimentant des pistes innovantes de valorisation du 5ème quartier, et de la laine et en promouvant les produits isolants à base de laine du Lot
- diversifier les circuits de transformation (atelier de découpe) et de distribution (valorisation locale en caissette, commande internet)

#### ➤ **Promouvoir les pratiques économes en intrants et l'autonomie des systèmes**

- faciliter le regroupement d'agriculteurs pour l'emploi de main d'œuvre, l'achat de matériels, la conduite du troupeau
- développer la formation et la recherche expérimentation sur la réduction de la fertilisation et du recours aux produits phytosanitaires
- développer la recherche expérimentation sur les techniques innovantes de production végétale, en partenariat avec la recherche et l'enseignement (semis direct)
- améliorer l'autonomie fourragère des exploitations d'élevage par la valorisation des landes et parcours (voir 2.2.3 sur sylvo-pastoralisme)

- expérimenter et promouvoir des solutions de récupération et de stockage d'eau
- Mesurer l'autonomie énergétique des exploitations agricoles (bilan Planète) et accompagner à la réduction des consommations énergétiques

➤ **Favoriser la diversification vers des productions à forte valeur ajoutée**

- accompagner la structuration des filières de produits identifiés et de qualité (trufficulture, safran, cultures légumières biologique)
- exclure la culture des OGM en plein champ sur le territoire du Parc
- accompagner l'expérimentation de nouveaux produits (céréales à pain, méthanisation) ou de nouvelles activités : lien avec la recherche, études d'impact, références technico-économiques
- soutenir le développement de produits agritouristiques par la formation à l'accueil et la promotion des offres (voir 2.5.2)
- soutenir la création d'outils de transformation collectifs
- accompagner l'installation d'ateliers complémentaires (caprin, canard, porc, ...) de façon à limiter leur impact sur l'environnement et le paysage (voir 2.4.2)

➤ **Accompagner la structuration des circuits courts de commercialisation**

- mieux identifier l'offre et la demande en circuit court (étude de marché)
- accompagner les collectivités dans le développement de l'approvisionnement local (cantines, produits locaux dans les manifestations, ...)
- favoriser les organisations collectives de commercialisation sur des marchés de proximité par l'animation et l'appui à l'investissement (création de plateformes de regroupement de produits locaux, marchés fermiers,..)
- structurer de nouvelles formes de coopération et de solidarité locale avec les villes-portes (voir aussi 3.5.1) par la création de réseaux producteurs-consommateurs (ex AMAP) et l'approvisionnement de la restauration collective

## RÔLE ET ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Le Syndicat mixte organise les consultations sur les OGM préalables à la mise en œuvre de l'article L.335.1. Il réalise la coordination de tous les acteurs pour le développement des circuits courts sur son territoire, mène les études nécessaires, appuie les initiatives et en fait la promotion.

Partenariat indispensable à obtenir :

- Les collectivités utilisent les cantines scolaires comme outil de valorisation des produits locaux
- La Région et le Département poursuivent leurs actions en faveur du développement de l'agriculture biologique
- La Région soutient les actions de promotions des produits agricoles bénéficiant de la marque « Produits du Parc naturel régional des Causses du Quercy »
- La Région s'engage à ne pas donner d'aides aux producteurs cultivant des OGM en plein champs

## INDICATEURS DE RESULTAT

20 % de la SAU en agriculture biologique d'ici 2024

% du chiffre d'affaire agricole en circuits courts (actuellement 15% en MidiPyr)

**CONTEXTE**

L'agrandissement des structures d'exploitation s'accompagne souvent d'un recours plus important aux prairies temporaires et d'une diminution de la part des parcours dans l'alimentation des troupeaux. Aujourd'hui 10% seulement de l'alimentation du bétail résultent de l'exploitation de ces parcours. Beaucoup de pelouses proches des sièges d'exploitation sont concassées et retournées en prairies, alors que les surfaces les plus maigres et les plus difficiles d'accès sont progressivement moins exploitées. C'est notamment le cas des espaces boisés, qui représentent pourtant un stock de fourrage très intéressant lors des périodes de sécheresse estivale. La valorisation du bois représente également un potentiel économique à ne pas négliger.

Pour améliorer la viabilité des exploitations, il paraît nécessaire d'engager une réflexion plus économique sur la place des parcours et du sylvo-pastoralisme dans la conduite des troupeaux, de manière à sécuriser l'autonomie fourragère des exploitations. La race Caussenarde est à valoriser dans cette stratégie, en raison de sa rusticité (valorisation des parcours et résistance aux maladies). Actuellement, beaucoup de brebis valorisant des agneaux labellisés Agneau du Quercy sont issues d'un croisement avec la caussenarde et sont donc moins rustique.

La promotion des systèmes sylvopastoraux participe à la préservation des pelouses sèches et des paysages ouverts (voir 1.2.2), à la lutte contre le risque incendies et à la diminution de la consommation d'énergie en agriculture (voir 1.4.2).

**DESCRIPTION**

Pour améliorer l'autonomie fourragère des élevages du territoire, les partenaires s'attachent à :

**➤ Accompagner techniquement les exploitants**

- mettre en place un réseau de fermes de démonstration sur la gestion des parcours et notamment sur le sylvopastoralisme
- organiser des formations collectives sur les bilans fourragers, l'organisation du travail
- lancer un programme d'amélioration génétique de la Caussenarde, adaptée aux parcours du causse, au regard des critères « conformité, allaitement, production de laine »

**➤ Faciliter les conditions d'exploitation**

- appuyer l'aménagement des parcours (réouverture, pose de clôtures, stockage d'eau)
- soutenir le fonctionnement des associations foncières pastorales
- poursuivre les actions de reconquête des surfaces embroussaillées impulsées par le CG46

**RÔLE ET ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES**

Le Syndicat mixte impulse la réalisation d'un inventaire des secteurs prioritaires pour la relance du sylvo-pastoralisme. Il favorise les programmes de recherche et l'expérimentation sur l'adaptation des itinéraires techniques et favorise le transfert d'expériences.

Partenariat indispensable à obtenir :

- Les collectivités facilitent la mise en place d'AFP
- Le département pérennise son programme de reconquête des surfaces embroussaillées

**INDICATEURS DE RESULTAT**

Nb d'ha conduits en sylvopastoralisme :

## Mesure 2.2.4. gérer et préserver les espaces boisés

## Valoriser davantage, pour mieux

### CONTEXTE

La forêt, qui occupe près de 50 % de la surface du territoire, connaît une progression régulière par extension naturelle de 10% tous les 10 ans. Elle est malheureusement peu exploitée (1/3 de l'accroissement biologique naturel), ce qui induit des problèmes de déficit de valorisation, de fermeture des milieux avec augmentation du risque d'incendie (embroussaillage), de recul de la biodiversité. La propriété forestière est essentiellement privée (99,4 %), répartie entre de 13 000 propriétaires, détenteurs de petites parcelles. La moitié des surfaces est dépourvue d'outils de gestion (Plan de développement de massif, plan simple de gestion, charte de bonnes pratiques sylvicoles). Le bois, de faible qualité, est destiné pour moitié à l'autoconsommation en bois de feu, le reste étant valorisé en piquets et bois de chauffage. La filière bois papier a perdu 35% d'emplois entre 1990 et 2007 et se trouve aujourd'hui confrontée au manque d'entreprises de bûcheronnage manuel.

Le bois énergie représente 88% des énergies renouvelables produites sur le territoire et connaît un développement important, surtout orienté sur les plaquettes issues des scieries ou sur les déchets verts (entretien des haies). Il existe cependant des marges pour le développement du bois-bûche et du bois déchiqueté chez les particuliers, voire pour d'autres débouchés comme le BRF ou les fibres pour le bâtiment.

La mise en œuvre du programme Natura 2000 et des actions sylvopastorales combinant amélioration forestière, valorisation forestière et pastorale, ont permis un rapprochement entre organismes forestiers et agricoles, services de l'Etat, autour de l'expérience d'outils innovants (cahier des charges des travaux, grille d'évaluation de sélection des chantiers indexée sur des objectifs partagés, évaluation environnementale). Dans le cadre de la précédente charte, 10 000 ha ont pu bénéficier de Plans Simples de Gestion.

Cette mesure participe également à la maîtrise et l'autonomie d'énergétique du territoire (voir 1.4.1) et au maintien du niveau de diversité biologique dans les landes et dans la forêt (voir 1.2.1).

### DESCRIPTION

#### ➤ Promouvoir une gestion forestière durable

- développer les documents de gestion durable (PDM, CBPF, PSG) par l'information auprès des propriétaires forestiers, l'appui aux actions de gestion concertée ou aux conventions de pâturage (voir 2.1.3)
- poursuivre les actions de rénovation et réhabilitation sylvicole des taillis et mélanges futaies-taillis, en partenariat avec le CRPF, la FDC Lot et le milieu agricole
- accompagner l'installation et la formation d'entreprises de travaux forestiers, notamment auprès des agriculteurs (voir 2.1.1)

#### ➤ valoriser la biomasse forestière

- promouvoir l'utilisation du bois-bûches et du bois déchiqueté, notamment en s'appuyant sur l'exemplarité des collectivités (voir 1.4.3)
- organiser des filières d'approvisionnement (bois énergie, Bois Raméal Fragmenté, fibres de bois pour des matériaux de construction, litière) par le soutien à la création d'outils de transformation collectifs (déchiqueteuse,...), de plateformes d'approvisionnement et de lieux de stockage
- expérimenter la valorisation optimale d'un ha de forêt ( ?)

### RÔLE ET ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Le Syndicat mixte initie, facilite et encourage la mise en réseau des entreprises et la structuration des filières de valorisation du bois et de sa biomasse. Il impulse et appuie les études et projet novateurs ou exemplaires, en particuliers ceux des collectivités. Il réalise des actions de communication sur la gestion forestière durable et accompagne les propriétaires forestiers.

Partenariat indispensable à obtenir :

- Les collectivités développent l'usage du bois (biomasse, bois d'œuvre, BRF) dans les espaces et aménagement publics
- L'Etat soutient la mise en place des documents de gestion et les actions expérimentales du Parc en matière de valorisation

#### INDICATEURS DE RESULTAT

-Nb d'ha réhabilités

-Nb de documents de gestion forestière durable (PSG, PDM) élaborés

## Orientation 2.3. Développer le tourisme au bénéfice de la vie locale

Par ailleurs, la qualification, la valorisation de l'offre et la formation des acteurs ont été réalisés à travers des démarches de mise en réseau.

L'adhésion à la Charte Européenne du tourisme Durable a donné lieu à l'élaboration concertée d'une stratégie de développement touristique du territoire pour la période 2008-2013 en identifiant trois axes majeurs de développement :

- Développer et qualifier une offre touristique « Parc » qui préserve et mette en valeur l'environnement et les patrimoines,
- Positionner le « Parc » comme destination touristique et assurer la diffusion d'une image « Parc naturel régional » sur le territoire,
- Renforcer les partenariats et la participation pour un projet de territoire cohérent et solidaire.

Le développement touristique n'est pas apparu en soi comme un enjeu prioritaire, lors de la phase de consultation de la population sur la révision de la Charte du Parc. Mais le développement touristique s'inscrit dans d'autres enjeux du territoire. La mise en valeur des patrimoines naturels est un volet de la stratégie de préservation. La valorisation du patrimoine culturel rejoint le développement de la vie sociale du territoire, tout comme la **répartition des flux de fréquentation à partir des grands sites participe au renforcement des solidarités territoriales et à la vitalité du tissu économique**. Enfin, la notoriété touristique du territoire participe à son attractivité économique.

Loin de l'exploitation d'une rente de situation limitée à quelques grands sites prestigieux, le projet de développement touristique des Causses du Quercy s'inscrit comme une composante au service d'un développement global, concerté et harmonieux du territoire.

L'histoire et l'identité du territoire s'expriment autour de l'alliance du karst et de l'eau, conférant aux Causses du Quercy une personnalité propre. Cette image reste à valoriser.

Le développement touristique des Causses du Quercy doit conforter cette identité propre, par le renforcement et la création d'une offre qui soit en phase avec les besoins du territoire et exemplaire sur le plan du développement durable.

La maîtrise des impacts de la fréquentation, des équipements et des activités de découverte, est une condition et une limite au développement.

Pour la mise en œuvre de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés, à laquelle il a adhéré, le Parc naturel régional des Causses du Quercy a défini une stratégie de développement touristique dont découlent ses programmes opérationnels jusqu'en 2013.

### Cette stratégie se décline en 3 mesures :

-Mesure 2.3.1 : Positionner le Parc comme une destination touristique exprimant l'alliance du karst et de l'eau

-Mesure 2.3.2 : Améliorer la qualité et favoriser des activités et des équipements touristiques en phase avec le développement durable, valorisant les patrimoines et accessibles à tous

-Mesure 2.3.3 : Assurer un développement coordonné et raisonné des activités de pleine nature sur le territoire

### **Mesure 2.3.1. Positionner « le Parc » comme destination touristique exprimant l’alliance du karst et de l’eau**

Les Causses du Quercy sont marqués à la fois par la géologie et par une forte dimension anthropique. Le site pétré de Rocamadour, comme le gouffre de Padirac, sont d’abord l’expression de la géologie. La rencontre entre la nature karstique et une occupation humaine très ancienne a produit sur tout le territoire une culture particulière dans la relation à l’eau, si rare sur le causse, sous-jacente dans les vallées sèches, et généreuse dans les vallées.

Les scientifiques de toutes disciplines se retrouvent dans cette intrication du karstique et de l’anthropique, qui définit selon eux la spécificité des paysages et de l’image des Causses du Quercy. Cette relation fournit matière à la constitution d’une offre touristique riche et originale, donnant tout son sens à un développement touristique bien articulé avec les autres activités qui façonnent le territoire et participant pleinement à l’ambition de développement durable. Le travail de préservation et de mise en valeur des phosphatières initié par le Parc est l’une des illustrations du contenu d’une offre touristique spécifique.

Autour de cette identité propre, les Causses du Quercy ont les moyens de devenir une destination touristique reconnue. Ce positionnement bénéficie de l’attractivité des grands sites touristiques de Rocamadour, Padirac, Saint-Cirq-Lapopie, Pech-Merle, la vallée du Lot, et doit permettre de contribuer à mieux répartir les flux de visiteurs pour une diffusion sur l’ensemble du territoire, en relation avec la politique des Grands sites.

Les démarches de qualification de l’offre touristique, amorcées avec le Pôle d’excellence rurale archéologie et paléontologie et LEADER, sont à approfondir dans le sens d’un renforcement des spécificités et de la cohérence avec les attentes du territoire, afin que le développement touristique soit en phase avec la vie locale.

La cohésion du territoire doit également se manifester par la poursuite de la mise en réseau des acteurs locaux du tourisme et par l’optimisation des moyens d’action entre les intercommunalités et les OTSI, les Pays, le Département et le CDT, la Région et le CRT, pour une promotion efficace de la destination touristique du Parc des Causses du Quercy.

#### **➔ Renforcer la notoriété du territoire et faire des Causses du Quercy une destination touristique identifiée**

- Traduire la stratégie touristique du Parc au niveau de chaque EPCI compétent en matière de tourisme à travers un « schéma de développement du tourisme durable et de mise en valeur des patrimoines », articulé avec les schémas éventuels des Pays.
- Organiser les conditions d’accueil et d’informations des visiteurs (OTSI, éditions, commercialisation, signalétique, etc.).
- Conforter les Offices de Tourisme dans le rôle d’ambassadeurs du Parc, en valorisant leur connaissance des patrimoines dans la mission d’information et de sensibilisation des visiteurs. Adapter le fonctionnement du réseau des OTSI à la reconfiguration des EPCI, de la définition du dispositif de « maisons du Parc » et du dispositif Grands Sites de Midi-Pyrénées, avec l’objectif d’associer les Offices de Tourisme des « Villes-portes ».
- Définir une stratégie de promotion concertée et partagée avec le CRT, le CDT et les OTSI afin de cibler les priorités de développement de produits thématiques (offre enfants, astronomie,

agritourisme, activités de pleine nature et mobilités douces, archéologie, préhistoire et paléontologie, etc.)

- Rechercher des partenariats de commercialisation des produits thématiques.

### **Mesure 2.3.2. Améliorer la qualité et adapter les équipements et les activités touristiques aux exigences de développement durable**

Adhérent à la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés, le Parc naturel régional des Causses du Quercy se doit d'accompagner les acteurs professionnels du territoire dans leurs démarches d'adaptation aux exigences du développement durable.

La stratégie de développement touristique définie par le Parc dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte Européenne du Tourisme Durable sera réajustée en 2013, en tirant les enseignements des actions réalisées et pour tenir compte de l'évolution des attentes sociétales.

L'accompagnement des prestataires touristiques a pour objectifs de les aider à progresser dans l'adaptation des équipements en atténuant les impacts sur l'environnement, mais également dans la conception et la gestion des produits touristiques.

Enfin, l'activité touristique doit contribuer positivement à la vie locale, en étant facteur de solidarité économique entre les acteurs du territoire et par l'apport à la vie sociale, notamment dans les périodes hors saisons touristiques.

**→ Stimuler les démarches de progrès des opérateurs touristiques pour une prise en compte effective des exigences de développement durable, tant sur le plan de l'efficacité environnementale que de la solidarité économique et de la dynamisation de la vie sociale du territoire.**

- Accompagner les entreprises touristiques dans leurs démarches de développement durable (Haute qualité environnementale et qualité architecturale et paysagère des constructions, gestion environnementale, encrage local, volet social, etc.) (voir 3.2.2 et 2.4.1.). Les infrastructures qui seront réalisées sur le territoire tant par les acteurs publics que privés devront s'inscrire dans une démarche d'exemplarité. Il s'agira également d'améliorer l'accessibilité des sites et des équipements à tous les publics (voir 3.2.1.) en s'appuyant sur le label Tourisme et Handicap et la création avec les prestataires touristiques et en lien avec les partenaires (CRMP ; IPAMAC, FPNRF, Section Française d'Europarc...) d'outils de sensibilisation des visiteurs.

- L'accompagnement des acteurs locaux publics et des porteurs de projets privés par les structures intercommunales, départementales régionales et nationales devra être envisagées systématiquement au regard de la mise en œuvre de critères du développement durable et dans une perspective de gestion environnementale des activités. Cet accompagnement se fera de manière coordonnée. (cf. mesure 2.3.3). Lorsque les enjeux du tourisme seront importants les PLU intégreront un volet tourisme dans leur PADD. (cf. orientation 1.3).

- Poursuite de la mise en réseau des opérateurs touristiques locaux autour d'objectifs de professionnalisation (Formation, échanges d'expériences) et pour renforcer les solidarités autour d'une économie territoriale (voir 2.2.3.).

- Poursuivre le développement de la marque « Accueil du Parc » auprès des prestataires touristiques (hébergements, restaurateurs...) pour valoriser les démarches de progrès et étoffer l'offre de produits labellisés, avec pour objectif prioritaire de mettre en valeur une offre « hors saisons ».

- Développer l'animation « hors saison » à destination des visiteurs et des habitants et/ou en faisant intervenir des habitants au profit des visiteurs.
- Améliorer le suivi de la commercialisation des produits thématiques et l'analyse des attentes des clientèles, en lien avec les observatoires départementaux et régionaux du tourisme (CDT, CRT) qui organisent le recueil et l'analyse de données (hébergements, flux touristiques, emplois, connaissance des clientèles, etc.).
- Harmoniser la signalisation touristique dans le cadre du GPP.

### **Mesure 2.3.3. Assurer un développement coordonné et raisonné des activités de pleine nature sur le territoire<sup>[MF18]</sup>**

L'économie touristique des Causses du Quercy repose actuellement principalement sur la fréquentation de sites emblématiques, comme Rocamadour, Padirac, Saint-Cirq-Lapopie et la vallée du Lot, de renommées nationale et internationale. Les flux touristiques importants qui se concentrent ces sites doivent être organisés et gérés dans un objectif de conservation des ressources culturelles et naturelles.

**Une attention particulière sera portée à la préservation des sites naturels inscrits au plan du Parc en terme d'implantation des infrastructures lourdes (hébergements, pars de loisirs, etc.) et de pratiques des activités de pleine nature (loisirs motorisés, spéléologie, escalade, etc.).**

#### **➔ Développer des activités variées de découverte des patrimoines, organisées de manière concertée dans le souci d'une préservation durable**

- Organiser l'accompagnement des porteurs de projets touristiques sur le territoire du Parc pour le renouvellement de l'offre touristique (équipements d'interprétation des patrimoines, nouveaux outils numériques, etc.).
- Privilégier un tourisme de découverte et d'interprétation des patrimoines sur l'ensemble du territoire en s'appuyant notamment sur les prestataires engagés dans des démarches « Parc » et sur les Grands Sites.
- Poursuivre l'adaptation des offres d'activités en direction du public des enfants.
- Développer une offre thématique sur l'astronomie, valorisant la qualité spécifique du ciel nocturne au cœur des Causses du Quercy.
- Poursuivre la formation des professionnels de l'encadrement des activités de sports et loisirs de pleine nature (escalade, spéléologie, loisirs aquatiques), axée sur la connaissance du territoire, des patrimoines, la gestion durable des ressources, et la maîtrise des impacts liés à l'exercice de leur activité.
- Assurer une veille sur l'évolution des pratiques de loisirs dans une perspective de renouvellement des activités touristiques.
- Animer à une réflexion sur les impacts du tourisme vis à vis du réchauffement climatique, en particulier sur les transports

## **Orientation 2.4. Maîtriser les impacts des activités économiques et humaines**

La prise en compte de l'environnement et de critères de Développement Durable fait partie intégrante des projets économiques. De nombreux labels environnementaux, des démarches de progrès ou de certification, sont mis en places. Ils touchent toutefois une part faible des entreprises de Midi-Pyrénées (10%). La lutte contre le changement climatique et la préservation de l'atmosphère, la préservation de la biodiversité et des milieux, la gestion équilibrée des ressources naturelles, la prévention des risques et la dynamique de production et de consommation responsable, deviennent autant de « critères d'éco-conditionnalité » à satisfaire pour l'obtention d'aides publiques.

Lors de la mise en œuvre de la première charte, les partenaires économiques, les organisations professionnelles et l'ARPE ont mené de nombreuses actions d'information et de sensibilisation à la prise en compte de l'environnement par les entreprises. Le Parc a pris une part active, notamment auprès des petites entreprises de l'agro-alimentaire. Certains domaines, comme la collecte, le traitement et le recyclage des déchets, ont été largement investis. Certains publics cible, dans activités de sports et loisirs de pleine nature, ont été privilégiés. Mais les thèmes de l'énergie et du climat n'ont guère été abordés. D'autres filières socio-économiques mériteraient également d'être accompagnées dans leurs réflexions.

Les phases de consultation ont donné lieu à l'expression d'attentes locales fortes de la population concernant la limitation des nuisances et impacts, afin de garantir la pérennité de l'image associée au label Parc.

La stratégie pour le Parc consiste à promouvoir l'éco-responsabilité à tous les échelons de la vie locale, en assurant l'information et l'appui technique pour une gestion durable des ressources naturelles (voir 3.4.2.). Une attention particulière doit être portée aux activités « économiques et humaines à fort impact » (voir 2.4.2.), pour lesquelles les signataires de la Charte du Parc doivent faire preuve d'une grande vigilance. Si les Causses du Quercy sont un territoire très rural et peu soumis à des projets d'aménagement industriels lourds, certaines activités sont néanmoins susceptibles de générer des impacts environnementaux ou paysagers difficilement compatibles fondements du label Parc naturel régional. Il s'agit notamment des carrières, des centrales photovoltaïques au sol, des loisirs motorisés, des élevages industriels.

La stratégie s'articule autour de trois mesures, qui viennent renforcer les approches thématiques, et complètent l'approche transversale d'éducation à l'environnement :

- Mesure 2.4.1. : Accompagner les entreprises vers une haute performance environnementale
- Mesure 2.4.2. : Encadrer les activités susceptibles d'être les plus impactantes pour le territoire  
Encadrer les activités économiques et humaines à fort impact
- Mesure 2.4.3. : Poursuivre et renforcer les efforts en termes de production, gestion et traitement des déchets

### **Mesure 2.4.1. Accompagner les entreprises vers une haute performance environnementale**

La compétitivité des entreprises est désormais conditionnée par leur capacité à relever les défis environnementaux, tant dans leur manière de produire que dans la conception de produits répondant aux critères d'éco-conditionnalité. Les petites entreprises qui composent le tissu

économique des Causses du Quercy ont besoin d'être accompagnées dans ces démarches nouvelles.

Parmi les préoccupations de Développement Durable qui concernent la quasi totalité des entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, deux priorités de dégagent : l'amélioration de la qualité de l'eau et la maîtrise des consommations d'énergie.

**➔ Accompagner les petites entreprises du territoire pour les aider à atteindre un niveau de performance environnementale suffisant pour maintenir leur compétitivité ou pour leur permettre de se différencier.**

- Mettre en place un dispositif d'appui technique aux collectivités (Communes et Communautés de Communes) pour faciliter la prise en compte des enjeux du Développement Durable de la Charte et répondre aux critères d'éco-conditionnalité dans l'aménagement des zones d'activités, en cohérence avec les orientations du schéma territoriale des infrastructures économiques du Parc.

- Déterminer avec les Chambres consulaires les dispositifs d'accompagnement des entreprises sur les questions des économies d'énergie, du recours aux énergies alternatives, de la maîtrise de la demande en électricité, de l'économie de consommation d'eau. Fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre et procéder à une évaluation régulière des résultats obtenus.

#### **Mesure 2.4.2. Encadrer les activités économiques et humaines à fort impact**

Les activités économiques et humaines sont susceptibles d'avoir un impact important, soit par les nuisances qu'elles occasionnent pour les riverains, soit par les perturbations de l'environnement qu'elles engendrent ou par l'altération de l'image du Parc.

Les équipements ou installation de grandes dimensions, comme les plateformes logistiques, les unités industrielles d'élevages hors sol, les installations classées générant des rejets atmosphériques ou des effluents, doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Les conditions d'implantation d'infrastructures linéaires de transport ou de transport d'énergie, demandent à être précisées en fonction des niveaux de sensibilité environnementale et paysagère des différents secteurs géographiques du Parc.

Les doctrines vis-à-vis d'installations spécifiques comme les carrières, les centrales photovoltaïques, ou les éoliennes, demandent à être définies au regard des besoins et des objectifs du territoire, mais aussi en fonction des richesses patrimoniales que le Parc a pour mission de protéger.

**➔ Faire respecter les dispositions prescriptives relatives aux équipements qui peuvent induire des impacts incompatibles avec la mission de préservation des patrimoines et des paysages dévolue au Parc naturel régional.**

- Développer prioritairement des projets socio-économiques respectueux des patrimoines et spécificités locales : territoire relativement épargné par les pollutions lumineuses et sonores ; patrimoines naturels riches et diversifiés ; patrimoines paysagers et culturels fortement identitaires...

- Prescriptions particulières applicables aux sites naturels majeurs identifiés dans le Plan Parc : aucune extension ni création de carrières (SDC 46) ou d'infrastructures lourdes soumises à déclaration (élevage)
- Doter le Parc d'un Schéma de Développement du Photovoltaïque au sol
- Evaluer les enjeux liés aux différents projets (carrières, plans d'épandage, forages) et définir des critères d'acceptabilité à prendre en compte par les documents d'urbanisme, et en fonction desquels seront instruits les avis du Parc.
- Renforcer le dispositif d'accompagnement des porteurs de projets pour la recherche des meilleures conditions d'implantation
- Permettre une appropriation des enjeux locaux par le grand public et les pratiquants des activités de loisir potentiellement impactantes (voir 3.4.2. et 2.3.4.)

### **Mesure 2.4.3. le traitement des déchets**

### **Limiter la production et améliorer**

La gestion des déchets s'est nettement améliorée sur le territoire depuis 1999. Le renforcement de l'action du SYDED pour la structuration de la gestion du ramassage, du traitement et du recyclage des déchets a bénéficié au territoire du Parc.

Les enjeux se situent davantage aujourd'hui sur la réduction à la source de la production des déchets, par la recherche de modes de production et de consommation responsables. En effet, la production moyenne de déchets par habitant sur le territoire du Parc est supérieure à la moyenne nationale.

Le territoire bénéficie d'un réseau de points de collecte. Mais les pratiques individuelles ont du mal à évoluer vers un tri sélectif systématique.

Par ailleurs, un travail important de fermeture des décharges sauvages a été effectué sur le territoire lors de la première charte, mais on constate une réactivation partielle de certaines d'entre elles. Peu de sites ont été réhabilités.

#### **➔ Responsabiliser le territoire en matière de production et de gestion des déchets**

- Résorber les dernières décharges sauvages et accompagner des communes pour une réhabilitation effective.
- Lutter contre la réapparition de décharges sauvages par une réactivité des collectivités
- Réduire la production de déchets à la source par une sensibilisation aux comportements éco-responsables et une meilleure valorisation des actions de récupération pour réutilisation.
- Favoriser et rationaliser le tri par une amélioration des points de collectes du traitement et des points de collecte
- Rechercher des solutions à la collecte et au traitement des déchets professionnels, notamment agricoles (bâches, emballages...).

## Orientation 2.5. Promouvoir le territoire et ses activités

Les habitants des Causses du Quercy ont conscience d'habiter un territoire au caractère exceptionnel, sur lequel pèsent des enjeux de préservation particuliers. Le territoire est devenu attractif pour de nouveaux résidents à la recherche d'un lieu de vie accueillant et agréable, comme pour des visiteurs en quête de dépaysement et de découverte. L'identité du territoire s'est tissée autour de l'alliance du Karst et de l'eau et toutes les interrelations qui en découlent, entre les patrimoines géologiques, paléontologiques, naturels, culturels et paysagers. Cette richesse de relation entre les dimensions naturelles et anthropiques demande à être mieux valoriser pour renforcer l'image du Parc.

Seul l'accueil touristique bénéficie actuellement de la marque Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, alors que d'autres productions pourraient solliciter cette labellisation. D'une manière générale, l'identification de l'offre du territoire ne profite pas suffisamment de l'image du Parc, discrètement affichée dans les Offices de tourisme, ainsi que par les outils de promotion locaux (Aire jardin de l'A21, Grands Sites), départementaux ou régionaux.

Les entretiens réalisés dans le cadre de la révision de la charte ont fait ressortir des attentes fortes des partenaires économiques et touristiques de pouvoir utiliser l'image « Parc ». Le manque de lisibilité de la structure et de l'action du PNR s'explique notamment par un champ d'actions très large, dont la cohérence n'est pas toujours perçue. Si le Parc a mis en place un grand nombre d'outils de promotion (photothèque, site internet, publications), l'absence de stratégie de diffusion et d'évaluation limite la portée de ses messages. Les réunions publiques ont fait remonter 7 enjeux prioritaires qui structurent les orientations stratégiques de la nouvelle charte. La stratégie de communication doit s'attacher à rendre lisible les liens entre l'action et les enjeux perçus par la population.

La stratégie de promotion du Parc doit ainsi :

- Améliorer l'accueil et l'information des habitants et des visiteurs, par le développement de Relais du Parc prenant appui sur le réseau des offices de tourisme du Parc et des villes-portes
- Asseoir la communication sur les valeurs « Parc » et les caractères spécifiques du territoire (les causses) Favoriser l'utilisation de la marque « Parc » au-delà du champ des prestations touristiques
- Définir une identité visuelle et graphique en précisant des règles d'affichage
- Améliorer la signalétique et le traitement de la publicité
- Editer des supports d'information (journal...) et développer le site Internet du Parc
- Promouvoir des sites de découverte, des produits et services du territoire : documents de promotion, guide, évènementiels ...

Cette stratégie se traduit par 2 mesures :

- Mesure 2.5.1 : Doter le territoire d'une politique d'information et de signalétique sur les activités et le patrimoine
- Mesure 2.5.2 : Conduire une stratégie coordonnée de valorisation d'image et de promotion des Causses du Quercy

### **Mesure 2.5.1. Doter le territoire d'une politique d'information et de signalétique sur les activités et le patrimoine**

Le constat partagé est que l'identité « Parc naturel régional » est encore peu affirmée sur le terrain. Le manque de signalisation faisant référence au Parc contribue à cette faible visibilité du Parc, d'autant que la signalétique routière met fortement en avant les grands sites. L'anarchie des enseignes et pré-enseignes de commerces et d'équipements d'accueil du public nuit à la

perception des paysages et brouille l'image d'espace protégé. La pression de l'affichage publicitaire est forte sur certaines communes, tandis que d'autres, situées à l'écart des grands axes, ont des difficultés à valoriser leurs activités. Le soutien aux activités économiques étant l'un des enjeux prioritaires de la nouvelle Charte, ces communes attendent logiquement une action sur la signalisation des activités.

Or la loi interdit la publicité dans les parcs naturels régionaux, la publicité, y compris à l'intérieur des agglomérations. Il peut cependant être dérogé à cette interdiction par l'institution de Zones de publicité restreinte.

Pour sortir de cette contradiction, une action concertée s'impose entre le Parc, les collectivités locales, la DDEA, les gestionnaires des sites et les propriétaires.

**-> Améliorer la visibilité de l'offre territoriale du Parc pour une meilleure diffusion des visiteurs, en cherchant une harmonisation de la signalétique.**

- Mettre en œuvre une stratégie générale pour la valorisation du territoire, répondant au besoin de signalisation locale et satisfaisant au traitement réglementaire de la publicité.
- Etablir les documents de référence pour la signalisation locale et la publicité (charte signalétique, règlements locaux de publicité).
- Aménager des itinéraires de découverte avec des sites d'interprétation du territoire.
- Mettre en place les signalisations locales (SIL).
- Proposer une signalétique harmonisée de l'offre touristique et privilégier l'utilisation de nouveaux modes d'information et de guidage des visiteurs sans impact sur le paysage.
- Lutter contre les irrégularités à la législation nationale en supprimant les dispositifs non réglementaires ou, si nécessaire, en mettant en place une réglementation locale (ZPR)

**Mesure 2.5.2. Conduire une stratégie coordonnée de valorisation d'image et de promotion des Causses du Quercy**

Les Causses du Quercy sont marqués à la fois par la géologie et par une forte dimension anthropique. Le site pétré de Rocamadour, comme le gouffre de Padirac, sont d'abord l'expression de la géologie. La rencontre entre la nature karstique et une occupation humaine très ancienne a produit sur tout le territoire une culture particulière dans la relation à l'eau, si rare sur le causse, sous-jacente dans les vallées sèches, et généreuse dans les vallées.

Les scientifiques de toutes disciplines se retrouvent dans cette intrication du karstique et de l'anthropique, qui définit selon eux la spécificité des paysages et de l'image des Causses du Quercy. Cette relation fournit matière à la constitution d'une offre touristique riche et originale, donnant tout son sens à un développement touristique bien articulé avec les autres activités qui façonnent le territoire et participant pleinement à l'ambition de développement durable. Le travail de préservation et de mise en valeur des phosphatières initié par le Parc est l'une des illustrations du contenu d'une offre touristique spécifique.

Autour de cette identité propre, les Causses du Quercy ont les moyens de devenir une destination touristique reconnue. Ce positionnement bénéficie de l'attractivité des grands sites touristiques de Rocamadour, Padirac, Saint-Cirq-Lapopie, Pech-Merle, la vallée du Lot, et doit permettre de contribuer à mieux répartir les flux de visiteurs pour une diffusion sur l'ensemble du territoire, en relation avec la politique des Grands sites.

Les démarches de qualification de l'offre touristique, amorcées avec le Pôle d'excellence rurale archéologie et paléontologie et LEADER, sont à approfondir dans le sens d'un renforcement des spécificités et de la cohérence avec les attentes du territoire, afin que le développement touristique soit en phase avec la vie locale.

La cohésion du territoire doit également se manifester par la poursuite de la mise en réseau des acteurs locaux du tourisme et par l'optimisation des moyens d'action entre les intercommunalités et les OTSI, les Pays, le Département et le CDT, la Région et le CRT, pour une promotion efficace de la destination touristique du Parc des Causses du Quercy.

Le patrimoine géologique et paléontologique exceptionnel, les atouts patrimoniaux des villages, du bâti, la gastronomie, et la qualité des paysages sont reconnus des visiteurs. Les sites de Rocamadour, Padirac, Saint-Cirq-Lapopie, la vallée du Lot et le Pech-Merle concentrent la majorité de la fréquentation (2 350 000 nuitées par an) et servent de points d'entrée sur le territoire.

La mise en œuvre de la première Charte a permis de nouer des partenariats entre le Parc et le Comité Départemental du Tourisme, sur la base d'un programme d'actions commun. La professionnalisation des Offices de Tourisme a été favorisée par la mise en réseau à l'échelle du Parc et par le développement des compétences tourisme des EPCI.

Le territoire du Parc des Causses du Quercy fait partie des rares zones rurales françaises exemptes de pollution lumineuse et il est identifiés depuis 2003 pour la qualité du ciel nocturne. Cette particularité mérite d'être valorisée auprès du grand public, en relayant les manifestations nationales (ex : Jour de la nuit, concours « villes et villages étoilés », nuit des étoiles, « mises au noir » événementielle, etc.) ;

*Opportunité de solliciter le label UNESCO ?*

*Opportunité de solliciter le label European Geopark à l'appui d'une véritable politique de préservation et valorisation du patrimoine géologique du territoire, avec les phosphatières au cœur du projet (enjeu international)?*

## **Axe 3. FAIRE DES CAUSSES DU QUERCY UN TERRITOIRE ACCUEILLANT, SOLIDAIRE ET OUVERT**

### **Orientation 3.1. Développer une offre d'habitat de qualité et un cadre de vie attachant**

Le territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy est largement identifié à son patrimoine bâti et les formes d'urbanisation originales des bastides, des villages perchés, des villages caussenards organisés autour de leur couderc, etc.

L'architecture vernaculaire se caractérise par une grande richesse des motifs architecturaux, et une grande unité de volumes et de matériaux.

Avec l'exode rural, la plupart des communes ont vu leur patrimoine bâti se dégrader fortement. Une partie a pu être réhabilitée et relativement bien préservée, grâce à l'investissement de populations étrangères et de résidents secondaires.

Depuis la création du Parc, le territoire connaît une augmentation constante de population (+ 8% depuis 1999), facilitée par un foncier disponible et accessible et un accès aisé grâce à l'A20 et ses trois échangeurs, entraînant un phénomène de rurbanisation, dans les zones d'influence de Cahors, de Figeac et Brive. Il en résulte des pressions foncières auxquelles le territoire n'était pas préparé, avec une augmentation significative des coûts de l'immobilier, le bâti ancien devenant difficilement accessible pour la population locale.

La demande croissante en logements trouve donc plutôt réponse dans la construction de maisons neuves. Dans plusieurs zones du territoire, la mise à disposition de logements locatifs devient un enjeu important. Par ailleurs, la construction de maisons neuves est responsable d'un développement de l'habitat diffus sans lien l'organisation existante du bâti.

L'enjeu stratégique de la nouvelle charte est de doter le territoire de politiques volontaristes en matière d'habitat, favorisant une production de logements plus qualitative, par la réhabilitation, par l'incitation à un habitat contemporain et par un développement maîtrisé des villages.

#### **Cette stratégie se décline en 3 mesures :**

Mesure 311 : Améliorer la qualité du bâti ancien, notamment pour produire du logement locatif

Mesure 312 : Promouvoir un habitat neuf intégré et moderne répondant aux besoins du territoire

Mesure 311 : Promouvoir un développement urbain adapté au contexte local rural

#### **Mesure 3.1.1. Améliorer la qualité du bâti ancien, notamment pour produire du logement locatif**

Bien qu'ayant fait l'objet d'un grand nombre de réhabilitations, le parc de logements anciens reste un potentiel disponible pour augmenter l'offre de logements locatifs, notamment de locatifs sociaux, puisque 67% des ménages et 80% des locataires lotois ont des revenus leur permettant de bénéficier d'un logement social.

Les projets de réhabilitation ne prennent pas suffisamment en compte les critères environnementaux, notamment ceux liés à la maîtrise de l'énergie.

### ➔ **Réinvestir le bâti traditionnel pour produire du logement adapté aux exigences actuelle d'habitabilité**

- Construire des politiques locales de l'habitat et apporter une réponse sociale **par la création de logements locatifs**

- Mettre en place des outils de connaissance de l'offre et de la demande pour arriver à un meilleur équilibre entre l'offre et la demande
- Produire du logement locatif et en particulier du locatif social en mobilisant les collectivités pour l'acquisition de logements vacants et des propriétaires privés avec les dispositifs d'aide à la pierre
- Résorber l'habitat indigne et insalubre

-Mobiliser les acteurs locaux sur les problématiques suivantes :

- Travailler sur la qualité de vie et redynamiser les centres bourg en associant politique de l'habitat et logement d'entreprise
- Préserver, valoriser le patrimoine architectural vernaculaire des Causses du Quercy, pilier de l'image et de l'identité du territoire
- Lutter contre la vacance

-Déployer les moyens nécessaires pour concilier les objectifs d'efficacité énergétique et préservation du bâti traditionnel.

- Favoriser l'utilisation des techniques modernes et des éco-matériaux sur les techniques de réhabilitation
- Développer avec les collectivités des actions et des programmes expérimentaux
- Travailler avec le CAUE, les services de l'Etat et l'ADEME à l'intégration de techniques d'isolation et d'équipements de production d'énergie adaptés à la préservation de la valeur patrimoniale du bâti.

### **Mesure 3.1.2. Promouvoir un habitat neuf, moderne et intégré dans le paysage**

L'habitat individuel diffus est omniprésent sur le territoire du Parc (91% des constructions neuves). Cependant, trop souvent, les nouvelles constructions n'apportent qu'une réponse limitée aux exigences de confort, de réduction des coûts, de performances énergétiques, et s'intègrent mal dans le bâti traditionnel existant. Le Parc doit jouer un rôle important dans la prise en compte de ces nouvelles exigences et notamment dans la nécessité de promouvoir une gestion environnementale du bâti. Il s'agit de susciter des formes d'habitat contemporaines innovantes sur le plan de la qualité environnementale et mieux intégrées dans l'organisation traditionnelle du bâti.

### **➔ Améliorer l'intégration et la qualité des nouvelles constructions et apporter une réponse aux enjeux environnementaux**

- Améliorer la conception architecturale et l'utilisation d'énergies renouvelables afin de permettre une réduction des consommations et apporter une réponse à la politique départementale conduite à travers la MDE. Il s'agira notamment d'accompagner l'expérimentation et la diffusion de concepts innovants tels que les maisons à Hautes Performances Energétiques, bioclimatiques, passives (voir 1.4.2.), et de soutenir le développement de l'éco-construction (voir 2.2.2.) - Promouvoir une architecture contemporaine s'intégrant aux caractéristiques locales et notamment au bâti ancien - Favoriser la gestion raisonnée de l'eau (récupération des eaux de pluie, réglementation - assainissements autonomes) (voir 1.1.2.).

### **Mesure 3.1.3. Favoriser un développement de nos villages adapté au contexte local rural**

La consommation d'espace par les constructions nouvelles dans les secteurs ruraux est très excessive, avec plus de 5 000 m<sup>2</sup> en moyenne par construction. Les zones pavillonnaires se développent ainsi banalisent le paysage. Les constructions neuves se développent au coup par coup, sans politiques foncières et sans de maîtrise foncière communale ou intercommunale. Même dans les communes pourvues de documents d'urbanisme, prévalent des modèles d'urbanisation calqué sur le périurbain, au mépris des caractéristiques originales d'organisation des villages.

### **➔ Renforcer l'intervention publique sur les projets d'urbanisme opérationnel pour une meilleure maîtrise de l'espace et le maintien d'un cadre de vie de qualité**

- Garantir la qualité des nouvelles zones d'habitat via la maîtrise par la collectivité. (voir 1.3.1. et 1.3.2.) et la prise en compte des caractéristiques paysagères et de l'organisation du tissu bâti existant.

- Intégrer la notion de densification dans des processus d'urbanisation tenant compte d'un rythme de constructions échelonné sur plusieurs années. - Mener une réflexion sur le rapport des constructions avec l'espace public.

- Impliquer dans la mesure du possible les bailleurs sociaux dans les opérations pour la réalisation de logements sociaux.

- Diffuser les démarches méthodologiques de type Approche Environnementale de l'Urbanisme

- Prendre en compte la mobilité douce dans la conception des nouvelles zones d'habitat (localisation des opérations, transports et déplacement, commerces et services, ...) (voir 1.3.2.).

- Réduire les charges pour les habitants par des mesures d'éco-gestion (réseaux de chaleur, assainissements collectifs, systèmes de récupération collective des eaux de pluie, ...) - Veiller à intégrer la mixité sociale dans les projets (aspect intergénérationnel, mixité des fonctions entre habitat, commerces et services, ...)

- Encourager les opérations cœur de village et la mise en valeur du petit patrimoine rural (voir 3.4.1.).

- Poursuivre l'effacement des réseaux aériens.

## **Orientation 3.2. Favoriser l'accès de tous aux équipements et aux services**

Les services occupent une place prépondérante dans l'emploi sur le territoire du Parc ( 52 % des emplois, dont 23 % de services marchands et 29 % services non marchands), contre 40 % des emplois en 1990.

Au cours de la précédente Charte, les collectivités locales – en particulier les communautés de communes - se sont fortement impliquées dans le maintien et l'organisation des équipements et services de proximité, notamment avec l'appui du Parc dans le cadre des politiques territoriales au titre du Contrat de Plan Etat -Région et les aides financières de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil Général et de l'Europe.

Une politique forte en matière de développement des services et des équipements doit être poursuivie, en complémentarité avec l'intervention sur le développement économique, afin de maintenir l'attractivité du territoire et de contribuer à l'installation durable des nouveaux arrivants.

Ce développement doit se faire en renforçant le rôle des sept bassins de vie de proximité de Gramat, Labastide-Murat, Livernon-Assier, Vers-Saint-Géry, Cajarc, Limogne et Lalbenque. Ces petits « bassins de vie de proximité » s'imbriquent eux-mêmes dans des bassins de vie et d'emplois plus grands (définition INSEE), dont les villes- pôles – à l'exception de Gramat – se situent à l'extérieur du territoire : bassins de vie de Cahors, Figeac, Villefranche-de-Rouergue, Gourdon, Souillac (pour deux communes).

Les défis à relever sont énormes car le territoire doit faire face à la fois à une évolution des besoins (vieillesse de la population, problèmes de déplacements amplifiés par l'augmentation des coûts de l'énergie, besoins des nouveaux arrivants en matière d'habitat, d'équipements et de nouvelles technologies...) et à une réorganisation territoriale en profondeur (évolution des périmètres et des compétences des différentes collectivités, rationalisation et rarefaction des crédits publics, capacités financières limitées des collectivités locales, évolution des services publics...).

Aujourd'hui les personnes de + de 60 ans représentent 32,5 % de la population (24 % en Midi-pyrénées et 21,7 % en France). L'INSEE prévoit une stagnation du nombre de jeunes (moins de 20 ans) et une augmentation de + en + plus importante des + de 60 ans et surtout de + de 75 ans, le solde migratoire ne parvenant pas à infléchir ses tendances.

Les réponses à ces défis doivent être apportées à plusieurs niveaux :

- préparer le territoire du PNR à ces changements en mettant en œuvre une politique sociale adaptée, renforçant la qualité des services et équipements par pôles de services de proximité
- intensifier les relations et les échanges avec les bassins d'emplois et agglomérations proches du territoire, dans le cadre du maintien de certains services nécessitant un bassin de population très important (collèges, lycées, hôpitaux, maternité, services spécialisés...), le territoire du PNR ne pouvant à lui seul disposer d'une politique d'aménagement dans ces domaines
- engager une réflexion sur la mobilité en zone rurale et le renforcement de l'offre de transport, dans le cadre de démarches de développement durable, et en cohérence avec les autres enjeux du PNR (maîtrise de l'énergie,...).

### **Mesure 3.2.1. Améliorer la qualité de nos équipements et services à la personne**

Depuis la création du Parc, le territoire a connu des changements importants : augmentation significative de population par l'apport de nouveaux arrivants, évolution de la nature des emplois, modifications dans la composition des ménages...

Pour accompagner ces évolutions, le Parc s'est impliqué dans l'animation et l'accompagnement de projets structurants pour le territoire tout en posant parallèlement les bases d'une politique sociale à l'échelle de son territoire, en associant l'ensemble des acteurs intervenant dans ce domaine.

Un diagnostic social a été établi à partir d'une démarche participative avec l'appui de Mairie Conseils. Des préfigurent une politique sociale à l'échelle du territoire, et posent le rôle des principaux intervenants ...

Le Conseil Général, dans le cadre de ses compétences, a mis en place une circonscription d'action sociale « Gramat – Causse central » correspondant au territoire du Parc, comprenant deux pôles, Gramat et Saint-Géry.

**➔Poursuivre la construction d'un projet de développement social du territoire, par une offre de services équitablement répartie, en veillant au développement de chaque espaces de solidarités quotidiennes, par une adaptation aux besoins des personnes de tous âges, et des personnes isolées ou aux moyens de déplacement limités (voir 3.2.3.).**

- Assurer une présence médicale pérenne dans chaque « bassin de soins » (médecins généralistes, infirmiers...), même si le territoire du Parc n'apparaît pas actuellement comme une zone déficitaire en matière de médecine libérale, en comparaison d'autres secteurs en Midi-Pyrénées (données URCAM 2005 par bassins de soins).
- Rendre l'offre de service lisible pour les usagers et notamment les nouveaux arrivants
- Accorder une attention particulière au tissu associatif qui joue un rôle déterminant dans la vie économique et sociale, en prenant appui sur le « Conseil de Développement »
- Actualiser régulièrement le diagnostic social du territoire, afin d'orienter les programmes d'actions et anticiper sur les besoins à venir, notamment dans la perspective du vieillissement de la population induisant des besoins croissants en matière d'offre de soins.
- Déterminer l'échelle de territoire pertinente pour l'organisation et la structuration des différents services et équipements, en fonction des schémas d'organisation déjà existants

Veiller à la cohérence et à la complémentarité des différentes politiques sociales mises en œuvre sur le territoire, par un travail d'animation, de partage des éléments de diagnostic, d'échange entre les différents acteurs dans le champ du social, la mise en œuvre de programmes d'actions complémentaires ou expérimentaux répondant à des besoins non couverts, en veillant aux respects des objectifs généraux (équité territoriale, équité sociale, prise en compte des besoins de toutes les générations, prise en compte spécifique de la problématique des personnes isolées et des personnes en situation de précarité, notamment celles ne disposant pas de moyens de déplacement pour effectuer leurs démarches de recherche d'emploi ou démarches administratives)

### **Mesure 3.2.2. Engager une réflexion sur la mobilité en zone rurale et renforcer l'offre de transport**

Alors le territoire était considéré enclavé il y a 10 ans, les Causses du Quercy son devenus facilement accessibles désormais par l'autoroute A20 Paris – Toulouse et les trois échangeurs sur le territoire. Le Conseil Général du Lot a également adapté son réseau routier, avec en particulier la départementale 802 qui traverse le Parc d'Ouest en Est. L'augmentation des déplacements domicile – travail en particulier vers les bassins d'emplois à l'extérieur du territoire couplé avec la difficulté de développer ou même de maintenir les réseaux de transport collectif, en particulier la desserte ferroviaire au Nord-est du territoire, accroît la dépendance du territoire à l'usage de la voiture

**➔ Dans un contexte d'augmentation constante du coût de l'énergie, et de la nécessaire prise en compte de la lutte contre les changements climatiques, le maintien de l'attractivité du territoire et de la qualité de vie oblige à une réflexion sur les conditions de la mobilité en zone rurale à densité de population très faible, sans créer de nouvelles inégalités sociales ni altérer le niveau de la qualité des services.**

- Diminuer la dépendance du territoire à l'usage de véhicules individuels motorisés en agissant à la fois sur une offre de transport alternative, sur l'usage des énergies non fossiles et sur une offre de services limitant les déplacements.
- Maintenir la desserte SNCF actuelle et conserver un service de qualité dans les gares du territoire : Rocamadour, Gramat, Assier et Lalbenque au Sud.
- Mener une réflexion avec les collectivités locales et les partenaires concernés, sur la complémentarité des différents modes de transports à partir des gares du territoire, et le développement de l'usage du train en lien avec le pôle touristique de Rocamadour, le développement de produits touristiques sans voiture (train + vélo + hébergements à proximité).
- Pérenniser les lignes d'autocars en liaison avec les principaux bassins d'emplois de Cahors et Figeac, ainsi que le réseau de transport à la demande au sein des petits bassins de vie de proximité.
- Mobiliser les acteurs publics et privés pour limiter les consommations d'énergies fossiles, en favorisant les modes de transport doux et la mobilité sobre : covoiturage, auto-partage, plan de déplacement entreprise, modes doux.
- Soutenir les projets contribuant à limiter fortement les déplacements, tels les équipements de visioconférence, les services de livraison à domicile, projets innovants utilisant les T.I.C.

### **Mesure 3.2.3. Adapter aux conditions actuelles les équipements et services au public et les rendre accessible à tous**

Au cours de la précédente Charte, le territoire s'est doté de nombreux équipements et services au public, les investissements étant réalisés par les Communes et surtout les Communautés de Communes qui peu à peu se sont structurées et ont mobilisé des moyens sur cet enjeu. Les équipements en faveur de la petite enfance ont été particulièrement développés : relais assistantes maternelles, halte – garderies, centres de loisirs sans hébergement, micro-crèche... mais également les équipements sportifs, culturels ou de loisirs.

Pour accompagner ces évolutions, le Parc s'est impliqué dans l'animation et l'accompagnement de projets et a mobilisé fortement les programmes de financements dans le cadre des politiques

territoriales et des programmes européens tel le Leader., au bénéfice des Communes et communautés de Communes

Les services publics ont connu des évolutions, des réorganisations, avec notamment une implication plus forte des collectivités locales, ce qui a permis de maintenir une certaine qualité des services publics pendant la période 1999-2009 ; toutefois, l'organisation actuelle reste fragile et en évolution, avec le souci constant de ne pas créer (ou accentuer) d'inégalités dans les zones faiblement peuplées.

**➔ Renforcer les équipements et services de proximité en accordant une attention particulière à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments publics et sites recevant du public.**

- Doter le territoire d'un réseau performant de Technologies de l'Information et de la Communication permettant de compenser en partie certains handicaps du territoire (haut débit pour tous, suppression des zones blanches en téléphonie mobile...)
- Accompagner les projets des collectivités ainsi que les sites accueillant du public dans la prise en compte des différents types de handicaps (notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique)
- Favoriser l'obtention de labels (tourisme et handicap...) et mettre en avant prioritairement les sites et équipements exemplaires dans ce domaine dans l'information du public, la communication, les projets soutenus par le Parc.
- Encourager les gestionnaires de sites et équipements touristiques à développer une offre spécifique pour ce type de publics (offre en tourisme social adapté).

### **Orientation 3.3. Faire de l'action culturelle la base d'une vie commune conviviale**

La culture est un levier puissant pour dynamiser un territoire. Le maintien et l'accueil de nouveaux habitants sont en partie liés à la capacité des collectivités à proposer des services de proximité (services éducatifs, sociaux, culturels et sportifs...), qui participent au développement d'activités économiques locales.

L'action culturelle crée de la cohésion au sein de la population, tout en favorisant l'ouverture du territoire.

L'accès à une offre culturelle régulière pour les habitants des Causses du Quercy reste difficile, car le territoire manque de structures de création et de diffusion culturelle, et plus largement de lieux de convivialité. A ceci s'ajoute le défaut d'informations sur les événements et les manifestations. Le diagnostic a révélé également la faiblesse des moyens humains et financiers, la fragilité du tissu associatif, l'isolement des acteurs culturels et l'absence de réelles politiques culturelles.

**L'enjeu de la nouvelle charte est de proposer une offre culturelle régulière et accessible au plus grand nombre.**

La stratégie proposée est de :

- Renforcer les potentialités qu'offre le territoire (les associations culturelles, les initiatives publiques émergentes, la présence d'artistes, le réseau de lecture publique).
- Construire des complémentarités et des solidarités avec les territoires et les collectivités extérieurs.
- Associer les acteurs du territoire et les partenaires publics et mieux définir les rôles et missions de chacun.

**Cette stratégie se décline en 2 mesures :**

-Mesure 3.3.1 : Consolider les politiques et les acteurs artistiques et culturels du territoire

-Mesure 3.3.2 : Développer une offre artistique et culturelle permanente ;

#### **Mesure 3.3.1. Consolider les politiques et les acteurs artistiques et culturels du territoire**

Les associations sont fortement représentées dans le champ culturel et couvrent des domaines variés. De nombreuses initiatives sont recensées, mais inégalement réparties sur le territoire.

La prise en compte de la dimension culturelle dans les politiques d'aménagement et de développement local est récente. Depuis 2004, plusieurs collectivités ont construit ou aménagé des équipements culturels communaux ou intercommunaux, en particulier dans le domaine de la lecture publique (Gramat, Causse de Labastide-Murat, Pays de Lalbenque, Assier). Ces investissements s'accompagnent d'une mise en place de nouveaux services, s'appuyant sur des professionnels.

Les dépenses publiques des collectivités restent modestes et le nombre de professionnels de la culture est faible au sein des collectivités, même si l'on constate une progression régulière.

Au regard de la taille des communes, l'échelle intercommunale semble la plus pertinente pour définir et conduire une politique culturelle. Or, encore peu de communautés de communes exercent une réelle compétence dans ce domaine.

Le tissu associatif est particulièrement actif et se renouvelle. Néanmoins les actions sont ponctuelles et se pérennisent peu. Ceci s'explique en grande partie par un nombre très réduit de professionnels, une précarité de l'emploi. Les associations culturelles coopèrent peu autour de projets, même si certaines tentatives existent.

En 2006, le Parc naturel régional a défini une stratégie de développement culturel visant à développer et mieux structurer l'offre artistique et culturelle sur son territoire. Cette politique doit être poursuivie.

### **➔ Favoriser le développement de politiques culturelles à l'échelle des communautés de communes du territoire**

- -Sensibiliser les décideurs locaux aux enjeux du développement culturel par des échanges d'expériences, des voyages d'études, des rencontres thématiques, pour inciter les élus communautaires à exercer une compétence culturelle.
- Elaborer des schémas culturels intercommunaux, basés sur un état des lieux des actions culturelles existantes, des acteurs et des moyens dévolus, et une identification des attentes des acteurs du territoire et des publics.
- Former les acteurs culturels du territoire pour les aider à organiser des manifestations, à assurer la diffusion de l'information. Formations à monter en lien les partenaires et organismes de formation départementaux, régionaux, voire nationaux (Conduite de projets, sécurité des manifestations, formations techniques, mécénat, emploi, réglementation et dispositifs législatifs...)
- Proposer aux acteurs culturels des modalités de rencontre et d'échanges pour rompre leur isolement, susciter des coopérations et valoriser les complémentarités.

### **Mesure 3.3.2. Développer une offre artistique et culturelle permanente**

L'activité culturelle est très inégale, en termes de volume d'activités, d'objectifs visés, de répartition géographique et sur l'ensemble de l'année.

Cette offre repose encore essentiellement sur des initiatives privées, parfois personnelles (artistes, bénévoles associatifs). Certaines collectivités locales développent une offre complémentaire.

Peu de lieux de diffusion et d'équipements sont dédiés aux activités culturelles dans les secteurs du cinéma, du spectacle vivant et des arts plastiques. Le circuit de diffusion du cinéma itinérant porté par la fédération des foyers ruraux du Lot représente un vecteur de diffusion culturelle important. Il devrait atteindre un équilibre financier à moyen terme, n'alternant ses propositions (projections jeune public, art et essai, courts métrages, débats et rencontres autour des projections).

Beaucoup d'artistes vivent et créent sur le territoire du Parc naturel régional, la plupart du temps dans une grande précarité et un réel isolement.

### **➔ Soutenir la diffusion artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire du Parc**

-Accompagner la mise à niveau des équipements culturels en veillant à la cohérence sur le territoire et en encourageant la mutualisation de moyens. Cela se traduit par :

- Un schéma d'organisation et de fonctionnement des équipements dédiés au spectacle vivant, défini à l'échelle du territoire du Parc naturel régional, afin de veiller à une bonne répartition géographique et une meilleure complémentarité. La création ou l'adaptation d'équipements culturels doivent s'appuyer sur la définition d'un projet de fonctionnement clairement établi et partagé par les utilisateurs.
- L'équipement et l'aménagement de salles existantes et de lieux destinés à la diffusion, à la création et à l'action culturelle
- La mise à niveau de lieux de rencontres et de sociabilité pour accueillir des manifestations culturelles de moindre ampleur,
- La mise à disposition d'équipements et matériels pour le développement de manifestations, dans le cadre d'un réseau d'associations culturelles

-Encourager, accompagner et soutenir les initiatives associatives locales ; faciliter leur coordination par bassin de vie quotidienne et favoriser une plus grande concertation entre les organisateurs de manifestations culturelles. Le soutien à la diffusion d'une offre artistique et culturelle permanente doit être poursuivi, et trouver les conditions de sa pérennisation. Cela passe par:

- Un soutien direct : dispositif incitatif d'aide à la diffusion de spectacles dans les communes
- Un soutien aux opérateurs culturels professionnels qui proposent une programmation régulière de spectacles professionnels hors saison estivale adaptée pour tout public, au plus près des lieux de vie, garantissant la diversité de l'offre, l'accessibilité (économique, sociale et géographique), visant à susciter et à faciliter la pratique culturelle (constitution de pôle culturel)
- La constitution et animation d'un réseau de diffuseurs à l'échelle du territoire.
- Une valorisation des initiatives locales

- Engager des coopérations avec les structures professionnelles de collectivités locales extérieures au territoire. La coopération avec les structures culturelles professionnelles départementales et régionales sera recherchée, de même que les collaborations avec les pays de Midi-Pyrénées et le réseau des Parcs naturels régionaux.
- Développer l'éducation artistique et culturelle, ainsi que les pratiques amateurs :
- Mettre en œuvre un programme d'éducation artistique et culturelle à destination des enfants du territoire (approfondir le partenariat avec les écoles et les structures de loisirs)
- Soutenir et mieux structurer l'offre d'enseignements artistiques à l'échelle des communautés de communes ou de regroupement de communautés de communes.
- Encourager les actions de sensibilisation et de médiation portées par les opérateurs culturels professionnels, avec pour objectif de favoriser la rencontre entre les artistes, les œuvres artistiques et la population.
- Soutenir la création artistique, en lien avec les enjeux du projet de territoire et impliquant les habitants, dans le cadre de commandes publiques ou d'appels à projet.

## **Orientation 3.4. Renforcer le sentiment d'appartenance aux Causses du Quercy**

Depuis près de 400 000 ans, les hommes et les femmes ont marqué de leurs empreintes les Causses du Quercy. Les éléments physiques de cette présence sont encore très visibles : art préhistorique sur les parois des grottes, sépultures mégalithiques, vestiges gallo-romains, ensembles médiévaux, architecture vernaculaire... La richesse patrimoniale, c'est aussi la part moins immédiatement visible du patrimoine, les traces non matérielles des manières de faire et des savoirs dont nous héritons.

Les attentes sont fortes de la part des habitants, anciens ou nouveaux arrivants, en quête d'explications, de repères et de liens sociaux. L'éducation au territoire, l'information et la sensibilisation du public deviennent des actions prioritaires. Elles s'adressent à tous les publics, tout au long de la vie.

Le territoire des Causses du Quercy connaît de profonds changements : l'affaiblissement d'une société rurale traditionnelle et l'émergence d'une société composite, d'inspiration urbaine, attachée toutefois à valoriser le passé. Le tissu associatif est particulièrement révélateur de ces changements. Il représente, dans toute sa diversité, une dynamique et une force sur lesquelles s'appuyer.

L'action du Parc naturel régional dans ces domaines a été amplifiée ces dernières années. Elle doit être poursuivie tout en établissant un lien régulier avec les habitants. L'enjeu des échanges et du partage avec les habitants est associé à celui du rapprochement avec le Parc. Il s'agira de :

- Transmettre, diffuser et partager les connaissances, afin de favorisant l'implication des habitants.
- Accompagner les transformations sociales récentes par une recherche ethnographique en s'appuyant sur les compétences des partenaires (Conseil Scientifique et de Prospective, ...) : savoirs de la société paysanne aujourd'hui menacés et thématiques plus contemporaines (manières d'habiter, sociabilité...)
- Renforcer la cohérence de l'intervention et la mise en réseau des acteurs du domaine autour d'un projet de pôle/réseau d'éducation à l'environnement.
- Créer un lien régulier avec les habitants par la mise en œuvre de programmes d'actions et faciliter l'appropriation du projet de territoire
- Animer le territoire, impliquer les associations, faciliter leur action et leur interrelation.
- Développer une culture commune « développement durable ».

### **Cette stratégie se décline en :**

-Mesure 3.4.1. : Transmettre notre héritage culturel et la mémoire du territoire

-Mesure 3.4.2. : Agir pour l'éducation à l'environnement et au développement durable

-Mesure 3.4.3. : Impliquer les habitants dans le développement des Causses du Quercy

### **Mesure 3.4.1. Transmettre notre héritage culturel et la mémoire du territoire**

Le patrimoine archéologique, historique, architectural et culturel du territoire du Parc naturel régional est particulièrement riche : grottes ornées, dolmens et menhirs, ensembles médiévaux, organisation typique des villages et architecture vernaculaire dans laquelle la pierre sèche est omniprésente, une identité culturelle fondée sur une organisation sociale rurale traditionnelle fortement marquée par l'activité pastorale, la langue d'oc et la culture occitane

L'absence d'une stratégie territoriale d'interprétation des patrimoines n'a cependant pas permis de les valoriser et même de s'assurer de la reconnaissance de cette richesse de la part des élus et des habitants. On déplore cependant l'absence de programme de recherche pluriannuel et le faible renouvellement des connaissances disponibles, l'obsolescence des sites et musées

**➔Poursuivre l'étude du patrimoine pour mettre ces connaissances à disposition du grand public et renforcer la mise en valeur des patrimoines emblématiques et méconnus**

- Elaborer un programme de recherche pluriannuel en partenariat avec le Comité scientifique et de prospective. - Mettre à disposition du public les travaux de recherche concernant le territoire du Parc, au travers de restitutions publiques (veillées, conférences), d'expositions, d'éditions (livres, cd, cd-rom...), l'organisation d'événements culturels et la mise en œuvre de programmations culturelles partagées, la réalisation d'expositions itinérantes, d'outils pédagogiques, la collection d'ouvrages thématiques pour le grand public, la réalisation de brochures sur les villages du territoire, la création artistique sur des thématiques patrimoniales spécifiques au territoire

- Renforcer les équipements muséographiques (têtes de réseaux) et restructurer des équipements muséographiques avec un renforcement de leur offre culturelle (musée de Pech-Merle, musée de Cuzals...). Créer un réseau de sites et d'équipements à vocation patrimoniale : poursuite et élargissement de l'action du réseau de culture et de tourisme scientifique « Les paléonautes », regroupant les sites archéologiques et paléontologiques de Bouriane et des Causses du Quercy). Création d'équipements adaptés pour la conservation des collections patrimoniales.

- Développer le tourisme culturel (voir 2.3.2) par la mise en œuvre du schéma d'interprétation des patrimoines : aménagement de sites d'interprétation et élaboration d'itinéraires de découverte, mise en réseau des sites et des équipements, définition de nouveaux outils d'interprétation, amélioration de l'accueil et de la signalétique (voir 2.5.1).- Sensibiliser à la langue et à la culture occitanes : Valorisation de la culture occitane par le soutien aux initiatives publiques et privées, la création de supports et de manifestations spécifiques (tout en replaçant la culture occitane dans un contexte contemporain afin de faire le lien entre l'héritage d'une culture et son inscription dans la recomposition sociale du territoire (mixité des populations locales et intégration des nouveaux arrivants).

### **Mesure 3.4.2. Agir pour l'éducation à l'environnement et au développement durable**

Face aux enjeux environnementaux énoncés précédemment (eau, agriculture, paysage, urbanisme, énergie, changements climatiques...), de nouvelles pratiques deviennent indispensables pour agir en faveur d'un développement durable pour le territoire. .

L'éducation à l'environnement et au développement durable est un outil pour développer une citoyenneté partagée, relever les nouveaux défis et favoriser la mise en œuvre d'actions de développement durable par le plus grand nombre.

Dans ce cadre, l'enjeu est double :

- Développer une culture commune « développement durable » et accompagner les acteurs dans des démarches autonomes de développement durable (engagement des habitants, des collectivités locales, des écoles,...

- Soutenir les professionnels de l'éducation à l'environnement et au développement durable (les aider à s'organiser et se professionnaliser), promouvoir la culture du partenariat et la mise en œuvre de projets communs

**-> Démultiplier les actions de développement durable impliquant le plus grand nombre (agendas 21 locaux, démarches appliquées de développement durable dans les écoles et centres de loisirs, exemplarité du syndicat mixte du Parc) par une mise en réseau l'ensemble des acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable (institutions, collectivités, associations, entreprises...)** Faciliter l'accès aux connaissances, le partage d'expériences permettant une plus grande appropriation des enjeux du territoire et sensibiliser le plus grand nombre aux principes du développement durable

- Initier des démarches de développement durable avec les collectivités locales, les écoles, les centres de loisirs...
- Mobiliser et préparer les habitants pour s'adapter aux mutations de notre société et participer au développement durable de leur territoire
- Soutenir les actions éducatives initiées par les collectivités, les écoles, les entreprises, les associations, les habitants...
- Mobiliser, de manière décloisonnées l'ensemble des acteurs de la formation et de l'éducation (institutions, collectivités, associations, entreprises...) pour élaborer une démarche territoriale cordonnée et cohérente en faveur de l'éducation à l'environnement vers un développement durable (plateforme territoriale d'éducation à l'environnement et au développement durable)
- Mobiliser, soutenir et développer les compétences des professionnels de l'éducation à l'environnement, envisager l'attribution de la marque Parc pour les prestations de grande qualité)
- Accompagner l'ensemble des politiques du Parc par des actions de sensibilisation, d'éducation et de formation (eau, biodiversité, énergie, réchauffement climatique...)

### **Mesure 3.4.3. Impliquer les habitants dans le développement des Causses du Quercy**

Le tissu associatif est particulièrement important. On dénombre près de 800 associations avec une prédominance des champs culture, environnement, patrimoine, sports et animation locale.

Certaines de ces associations créent des emplois et participent à la dynamique économique et sociale du territoire. Elles font preuve d'innovation, expérimentent de nouveaux services pour répondre aux besoins des habitants.

Riches de nombreuses expériences, les associations ont développé une réelle expertise et connaissance du territoire. Elles sont, dans de nombreux domaines, forces de proposition.

Beaucoup de nouveaux arrivants investissent les associations et s'impliquent à travers elles dans la vie locale.

Le Parc a développé une expérience originale avec la création d'un comité de la vie associative regroupant divers acteurs associatifs investis dans le développement du territoire. Mais cette dynamique reste très fragile, car on observe une certaine dispersion et parfois des phénomènes de concurrence. Les associations ont souvent recours aux emplois aidés d'où une difficulté à

stabiliser des équipes et pérenniser des actions. On constate également un essoufflement du bénévolat et un faible renouvellement des élus associatifs.

Enfin les buts associatifs poursuivis sont très divers, ce qui a pour effets de renforcer l'isolement des structures et de rendre difficiles les projets collectifs.

**➔ Maintenir et soutenir le tissu associatif et social par la promotion de leurs actions et de leurs compétences, l'amélioration de l'information et l'incitation à la coopération**

- Impliquer les associations dans la définition et la mise en œuvre du projet de territoire (gouvernance)
- Ouvrir la participation au suivi et à l'évaluation des politiques mises en œuvre par le Parc naturel régional : information et consultation de la population, mobilisation des acteurs associatifs (voir gouvernance : projet d'un conseil de développement)
- Mettre en place un centre de ressources aux associations : recueil des attentes et des besoins du monde associatif, plate-forme d'échanges, organisation de rencontres thématiques, de formation, information du tissu associatif, mutualisation des moyens.
- Mettre en œuvre de projets collectifs.
- Animer le réseau d'ambassadeurs du Parc sur le territoire

## **Orientation 3.5. Conforter les coopérations et solidarités avec des partenaires et des territoires extérieurs**

Au vu des ambitions de la Charte, il sera nécessaire pour le Parc naturel régional de mobiliser des ressources à l'extérieur de son territoire. Il s'agit autant de ressources financières que de compétences humaines, qui font défaut au territoire. Cette mobilisation ne sera pérenne que si elle s'appuie sur une réelle coopération, où chaque partenaire bénéficie l'un de l'autre.

Depuis l'ouverture de l'autoroute A20, les échanges avec les agglomérations de Toulouse, Montauban et Brive, prennent chaque année de l'importance. Les Causses du Quercy apparaissent de plus en plus comme des espaces de détente et de ressourcement pour ces agglomérations. Leurs marchés de consommation (notamment en produits alimentaires de qualité) constituent aussi une véritable opportunité pour les Causses du Quercy.

Cependant les coopérations ne sauraient s'arrêter aux territoires riverains et à la vente de produits et services du Parc. Une des cinq missions d'un PNR est de promouvoir et développer l'expérimentation et la recherche. Les parcs naturels régionaux, organisés au sein de l'Inter-Parcs Massif Central et de la Fédération des PNR de France, doivent contribuer activement à ce projet en expérimentant et diffusant leurs savoirs-faire.

Pour cela, il s'agit de développer des partenariats et notamment de mobiliser des compétences dans la communauté scientifique et technique. Le Syndicat mixte de préfiguration du PNR s'est doté d'un Conseil Scientifique et de Prospective. Son action a été très efficace dans l'accompagnement du Parc dans sa mission de connaissance du territoire et d'éducation à l'environnement. Il a pour le moment peu abordé les enjeux de prospective ni appuyé le Parc sur des actions d'expérimentation. Des domaines d'activité, comme par exemple la gestion des milieux secs ou l'éco-construction, gagneraient en outre à s'enrichir des expériences notamment des pays européens voisins.

### **Mesure 3.5.1. Développer les coopérations avec les villes et agglomérations**

L'interdépendance économique et sociale entre les communes rurales du territoire du Parc et les villes périphériques (villes portes de Cahors, Figeac, Gourdon, Souillac, Caussade et Villefranche de Rouergue) va grandissant. Les échanges économiques sont cependant plutôt au bénéfice des villes (commerces et services, main d'œuvre fournie, loisirs « payants », administrations, ...), alors que les communes du Parc apportent essentiellement des contributions gratuites (espace, eau, air, paysages et aménités, patrimoine, ...) et quelques produits agricoles ou artisanaux.

Une nécessaire réflexion et coopération s'imposent pour définir de nouvelles formes de solidarité et envisager dans la durée les synergies « ville-secteurs ruraux ». Au-delà des intercommunalités existantes des réflexions communes s'esquissent SCOT ou SCAES, politiques de transports, politiques économique et touristique.

En conséquence, l'approfondissement et la mise en œuvre du projet territorial de la présente charte du Parc doit s'appuyer sur une concertation institutionnalisée et des coopérations renforcées entre le « grand espace rural » des Causses du Quercy et les différentes villes ou agglomérations voisines.

**➔ Renforcer et formaliser les échanges d'expérience, les coopérations (urbanisme, développement économique et touristique, milieux naturels et patrimoine, ...) et les nouvelles formes de solidarité avec les villes portes et les grandes agglomérations (en particulier Toulouse dans le cadre d'une approche INTERPARCS) afin d'organiser des échanges équitables.**

La première priorité réside dans la mise en place d'un réseau villes portes (Cahors, Figeac, Gourdon, Souillac, Caussade (ou pays midi Quercy), Villefranche de Rouergue, (ou les communautés de communes correspondantes !) par la signature de convention de partenariat.

Ces villes pourront ainsi bénéficier d'un appui d'image « ville porte du Parc » et préciser les domaines de coopération : urbanisme et déplacements (SCOT, SCAES, PDU, ...), stratégies économiques et de services, sensibilisation à l'environnement et au DD, signalétique locale et promotion touristique,...

Parmi ces domaines, le « Parc » privilégiera la mise en œuvre concrète de démarches d'approvisionnement de proximité de ces villes (AMAP, Cantines, relais commerciaux, ...) et la réflexion commune sur les différents échanges ville-campagne, leur évaluation en termes économiques et sociaux et la recherche de nouvelles formes de solidarité.

La concertation Parc-Villes portes s'effectuera par des participations croisées à leurs instances de fonctionnement, mais aussi par la désignation de correspondants techniques permanents.

Pour les agglomérations voisines de Brive et Montauban, un échange d'informations et publications sera mis en place et des actions concrètes de coopération pourront être engagées au cas par cas.

Les échanges et partenariats avec l'agglomération Toulousaine seront traités de préférence au niveau de l'INTERPARCS de Midi Pyrénées.

### **Mesure 3.5.2. S'appuyer pleinement sur les réseaux des Parcs et des territoires ruraux pour valoriser les Causses du Quercy et ses expériences**

Le schéma interrégional d'aménagement et de Développement fédère les territoires Massif Central dans une volonté de construire collectivement un modèle de développement durable, favorisant la croissance et l'emploi. En partenariat avec l'IPAMAC, le Parc des Causses du Quercy a été leader dans l'expérimentation d'actions dans le domaine de la culture de l'accueil. Il a également participé aux réflexions sur le potentiel de développement de l'éco-construction.

La dynamique de développement durable sous-tendue dans toute la charte du Parc ne peut ignorer les coopérations « nord-sud ». Cependant pour ce dernier domaine le Parc n'a pas l'envergure financière suffisante pour engager seul un partenariat.

#### **➔ Inscrire le Parc dans les dynamiques régionales, nationales, européennes et internationales de transfert d'expériences et des savoir-faire, notamment dans les domaines de ...**

Suite du Leader et de la convention Massif Central :

Dans le domaine international, au-delà de l'accueil de groupes ou délégations, une première série de contacts et actions seront privilégiées avec les régions européennes voisines autour des échanges liés au développement local (Leader) et surtout des expériences de gestion de milieux secs. Ainsi un jumelage avec un Parc ou un territoire d'Aragon sera engagé.

En matière de coopération internationale « nord – sud », le Parc s'inscrira dans les initiatives de la région Midi Pyrénées ou de la Fédération des Parcs. Les contributions dans les domaines de la gestion des milieux naturels, des politiques d'économie solidaires de territoires et d'aménagement de l'habitat seront privilégiées.

### Mesure 3.5.3. recherche et d'enseignement

### Mobiliser les organismes de

Le diagnostic ainsi que le bilan évaluatif font apparaître que si les Causse du Quercy bénéficient d'un potentiel naturels et culturels exceptionnel, il est encore largement sous-valorisé. Il est nécessaire pour le territoire de chercher des soutiens à l'extérieur afin de faire de la recherche et de l'innovation des leviers de développement. L'économie du territoire s'appuie majoritairement sur un tissu de très petites entreprises, qui ont des moyens très faibles pour investir dans l'innovation. L'arrivée sur le Parc de nouvelles populations, plus jeunes et plus diplômés peut offrir de nouvelles opportunités, même si ces cadres et professions intellectuelles travaillent majoritairement pour le moment dans les villes et agglomérations voisines.

La Charte précédente a permis la mise en place d'un Comité.

#### ➔ Faire du Parc un espace de recherche et d'expérimentation attractif

-Mobiliser les compétences, en particulier celles de la communauté scientifique et technique, pour le développement de sujets de recherche appliqués, en particulier sur les enjeux prioritaires de la future Charte :

- Conforter l'action du Parc en matière de connaissance et de valorisation du patrimoine géologique, archéologique et paléontologique
- Expérimenter et analyser la mise en place de nouvelles solidarités locales par la promotion des circuits courts
- Favoriser l'innovation dans le secteur de l'éco-construction, notamment en étudiant l'opportunité de relancer une filière pierre, matériau au cœur de l'image du Causse

-Prendre appui sur le Comité Scientifique et de Prospective afin qu'il appuie le Parc, dès la phase de préfiguration, sur des projets à caractère expérimental

Commentaire : promouvoir la mise en place d'une antenne ou station expérimentale de l'Université de Toulouse sur le Parc ?